



Économie → sociale et transition socio — écologique



À propos du TIESS

Le TIESS est un organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) reconnu par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Le TIESS regroupe de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire et du développement territorial, de même que des centres de recherche, des universités et des collègues. Il contribue au développement territorial par le transfert de connaissances: il outille les organismes d'économie sociale et solidaire afin qu'ils puissent faire face aux enjeux de société de façon innovante et transformer leurs pratiques. Cette publication fait partie de la collection de **synthèses de connaissances** qu'il met gratuitement à leur disposition.

Pour découvrir nos autres titres: tiess.ca

Contributions

RÉDACTION

Charles Guay-Boutet, Solen Martin-Déry,
Geneviève Huot

ÉDITION

Judith Oliver

RÉVISION LINGUISTIQUE

Édith Forbes, Stéphane J. Bureau

RÉVISION BIBLIOGRAPHIQUE

Le Collaboratoire

GRAPHISME

Bon Karma

Remerciements

Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication soutenue et constante de nombreuses personnes. Des chercheurs et des praticiens experts en économie sociale et en transition ont enrichi et stimulé la rédaction de ce document. Réunies en comité de lecture, ces personnes ont été essentielles à la rédaction de ce document. Le TIESS tient à remercier René Audet (Chaire de recherche sur la transition écologique) • Laura Ciccirelli (Chantier de l'économie sociale) • Sylvain A. Lefèvre (CRISES) • Mélanie McDonald (Chemins de transition) • Nancy Neamtan (TIESS) • Vincent van Schendel (TIESS) et l'ensemble des membres du comité de suivi: Marie Lacasse (CQCM) • Mélanie McDonald (Chemins de transition) • Valentina Poch (CIRODD) • Louis-Philippe Lizotte (INM) • Alexandre Warnet (Laval en transition) • Chantal Tardif (Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec) • Gabrielle van Durme (Solon).

La rédaction de cette synthèse de connaissances a été rendue possible grâce au soutien financier du Gouvernement du Canada par le biais du Programme de financement des Objectifs de développement durable. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.



Les travaux du TIESS sont rendus possibles grâce au soutien financier du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

Publication de Territoires innovants en économie sociale et solidaire, février 2022.



Pour citer: Guay-Boutet, C., Martin-Déry, S. et Huot, G. (2021). *Économie sociale et transition socioécologique – Quel cadre commun?* Territoires innovants en économie sociale et solidaire.

Table des matières

Introduction	05
Partie 1 — État des lieux sur la transition écologique	08
1.1 L'IMBRICATION ENTRE SOCIÉTÉ, ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT	09
Une vision biophysique de l'économie	10
L'état des écosystèmes terrestres: le contexte d'urgence environnementale	12
La dimension sociale de la dégradation environnementale	14
1.2 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE: ORIGINES, APPROCHES, DISCOURS	20
Survол historique	21
Définition de la transition écologique	24
Approches et discours de la transition	25
Partie 2 — Vers un cadre d'analyse des initiatives de transition socioécologique?	34
2.1 PROPOSITION DE DÉFINITION	35
2.2 PROPOSITION DE CATÉGORISATION	38
Les ITSÉ citoyennes	39
Les ITSÉ entrepreneuriales	42
Conclusion	46
Bibliographie	49

Liste des acronymes et abréviations

- CCES** — Circuit court et solidaire
- CRISES** — Centre de recherche sur les innovations sociales
- EÉS** — Entreprise d'économie sociale
- ÉSS** — Économie sociale et solidaire
- ETÉ** — Entreprise de la transition écologique
- GES** — Gaz à effet de serre
- GIEC** — Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- ITSE** — Initiative de transition socioécologique
- OBNL** — Organisme à but non lucratif
- TISS** — Territoires innovants en économie sociale et solidaire
- TSÉ** — Transition socioécologique
- VET** — (mouvement des) Villes en transition

Introduction

Nous vivons dans un monde en profonde transformation, traversé par de multiples crises. Aux enjeux socioéconomiques (instabilité financière, inégalités économiques croissantes, etc.) s'ajoute un problème à la gravité inédite: la dégradation des écosystèmes. Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹, même lorsqu'on prend le scénario le plus optimiste qui prend en considération des coupures immédiates et radicales des émissions de gaz à effet de serre (GES), la température mondiale aura augmenté de 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle dès les années 2030. Un tel scénario signifierait une multiplication d'épisodes météorologiques extrêmes (canicules, sécheresses, inondations, etc.) accélérant l'effondrement de la biodiversité et menaçant la sécurité et l'approvisionnement en nourriture de millions de personnes.

La destruction des espaces naturels augmenterait également la fréquence des épisodes de pandémie comme celle de la COVID-19 qui a paralysé l'économie mondiale à partir de mars 2020 (Shields, 2020). Au moment d'écrire ces lignes, un consensus se dégage en effet dans la communauté scientifique: l'élevage agro-industriel, l'effondrement de la biodiversité et la disparition des habitats naturels créent des conditions propices à la transmission de virus d'origine animale (Carrington, 2020). Seule une transition rapide en matière de transport, de

production d'énergie, d'aménagement urbain, d'agriculture et de systèmes industriels et de consommation permettront d'éviter un scénario encore plus catastrophique, soit l'atteinte d'un réchauffement moyen supérieur à 3°C d'ici 2100 (GIEC, 2019).

Les projections des Nations unies indiquent qu'il est probable que la population mondiale atteigne 9 milliards de personnes d'ici 2100. Or, il n'existe pas de modèle théorique de développement économique qui permet simultanément de ralentir (ou d'arrêter) la dégradation des écosystèmes et d'aménager une économie socialement juste pour un nombre aussi important d'individus (Jackson, 2016). L'hypothèse que les gains en efficacité et l'innovation technologique permettraient, à eux seuls, le développement d'une économie écologiquement soutenable et socialement juste ne prend pas en considération l'ensemble des dimensions sociales, écologiques, techniques et économiques du problème.

Malgré des engagements formels issus de rencontres intergouvernementales, force est d'admettre que les accords internationaux sont insuffisants. C'est ce dont témoignent les dernières décennies: presque 50 ans après la publication du rapport Meadows sur les limites de la croissance, 30 ans après la conférence de Rio de 1992 et l'adoption de l'Agenda 21 qui scelle l'engagement de plusieurs gouvernements en faveur du développement durable, et 5 ans après les accords de Paris où les dirigeants des pays du monde se sont entendus pour limiter à 1,5°C le réchauffement climatique moyen d'ici 2100, la situation se dégrade encore. Plusieurs raisons expliquent cet échec: accords climatiques non contraignants, externalisation de la production dans les pays en voie de développement, influence des lobbys auprès des gouvernements, etc.

¹ <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

Contribuer à une logique transformatrice

Dans ce contexte, une multitude d'initiatives locales voient le jour — qui à leur échelle concourent à des changements environnementaux et sociaux — et se rangent sous un terme de plus en plus usité, celui de « transition ». Ces démarches collectives permettent à des communautés de déployer des solutions innovantes pour faire face aux changements écologiques et sociétaux en cours. Que ce soit par le biais de démarches de participation démocratique, de systèmes alimentaires locaux, de projets de transport collectif, de conversions d'immeubles ou de construction de réseaux s'appuyant sur l'économie circulaire, des groupes s'activent aux quatre coins du Québec et ailleurs dans le monde pour construire de nouvelles approches de développement. Si elles répondent toutes à des préoccupations écologiques et sociales, ces initiatives sont de nature et de formes très variées. Cette réalité rend complexes les démarches qui visent à les repérer et à les documenter, et freine la diffusion des pratiques les plus porteuses. Les groupes qui les pilotent — qui sont parfois informels et qui n'appartiennent pas toujours à des réseaux structurés — restent souvent isolés les uns des autres et il est difficile de brosser un portrait fidèle de la situation. Pour répondre à cet enjeu, l'organisation Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) a lancé un projet de [Cartographie des initiatives en transition socioécologique](#). Interactif et participatif, cet outil numérique lancé en décembre 2020 facilite le repérage, la diffusion des initiatives et la mise en relation des acteurs.

Poursuivre la discussion

Publiée dans notre collection « **Points de repère|Cadrages** », le livret « **L'économie sociale, un levier pour accélérer la transition socioécologique?** » propose d'ailleurs de réfléchir à la manière dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de la transition peuvent converger et créer des synergies prometteuses. Il éclaire notamment la manière dont l'ÉSS — en déployant un certain type d'entrepreneuriat, de propriété et de gouvernance collectives — se pose comme un élément d'un modèle de développement³ susceptible d'accélérer la transition socioécologique.

Vers un cadre d'analyse des ITSÉ

Le projet de cartographie a supposé un important travail de synthèse des connaissances, dont vous trouverez ici un aperçu. Afin de pouvoir déterminer ce qui relevait ou non d'une initiative de transition socio-écologique (ITSÉ), il fallait au préalable s'assurer de bien comprendre la trajectoire de cette notion, ses enjeux et ses différentes approches². Ce n'est que sur la base de cet état des lieux que pouvait s'envisager l'élaboration d'une définition commune de la transition socioécologique. Les deux premières parties dressent donc un bref portrait des paramètres sociaux et environnementaux de la transition et du contexte d'urgence écologique dans lequel nous nous situons, urgence qui n'est pas indépendante des inégalités socioéconomiques causées par le modèle économique en place. La genèse de la notion de transition et ses différentes approches y sont explorées.

La dernière partie esquisse un cadre d'analyse: elle propose une définition à la fois de la transition socio-écologique (TSÉ) et des ITSÉ, et met au jeu une typologie de critères objectifs permettant de les identifier. Cette première définition est appelée à évoluer, et la catégorisation sur laquelle elle repose n'a pas la prétention d'être exhaustive: elle pourrait être enrichie dans des travaux ultérieurs, l'objectif étant de stimuler la discussion sur la signification de la transition et sur les acteurs susceptibles de la porter.

² La TSÉ est loin d'être le seul terme utilisé pour parler de transition.

³ Par modèle de développement, nous entendons ici l'articulation cohérente à travers le temps des rapports sociaux et des institutions économiques d'une société, c'est-à-dire la politique de développement économique et social de l'État, les dynamiques propres aux entreprises privées ainsi qu'à la société civile. Ces modèles sont propres à un espace économique au cours d'une période de son histoire et dépendants de compromis histo-

riques entre l'État, le secteur privé et la société civile (Klein et al., 2009, p. 7). Si, conformément à cette définition, l'ÉSS ne constitue pas en soi un modèle de développement, la place qu'y occupe les notions de prise en charge collective, de répartition de la richesse et du pouvoir et de solidarité exercent une influence afin que les modèles de développement de l'avenir s'inspirent davantage de ces principes.

À propos de cette synthèse de connais- sances

L'amorce et une large partie de ce travail ont été réalisées par Charles Guay-Boutet, candidat au doctorat en économie écologique/sciences des ressources renouvelables à l'Université McGill. Il a eu l'occasion de s'intéresser au sujet de la transition socioécologique à travers un stage de quatre mois au TIESS dans le cadre du projet de Cartographie d'initiatives en transition socioécologique. **Motivé par le besoin de mieux comprendre les différentes acceptions de la transition et d'en définir les principaux concepts, cet outil collaboratif est une production hybride, entre synthèse de connaissances et exercice de catégorisation.**

Cette publication repose sur une lecture approfondie de la littérature scientifique sur la transition, sur l'économie sociale et solidaire (ÉSS) et sur les divers mouvements sociaux et environnementaux. Le premier volet du texte a été influencé par les postulats de l'économie écologique et par un travail de lecture et de réflexion sur la contribution particulière des initiatives entrepreneuriales et citoyennes à la transition par rapport à l'ensemble des approches, des acteurs et des mouvements de la transition. En ce qui concerne les sections de ce document dédiées aux initiatives de transition socioécologiques (ITSE), notre travail s'est nourri de textes issus de la base de données d'études de cas en innovation sociale du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)⁴ ainsi que des travaux de Marie-Soleil L'Allier et René Audet sur les entreprises de la transition socioécologique. Finalement, le document a pris forme suite aux commentaires de collègues et de partenaires issus du milieu académique, de l'économie sociale et d'organisations citoyennes. Nous leur en sommes très reconnaissants.

⁴ <https://crises.uqam.ca/publication/cahiers-du-crisis>

→ État des lieux sur la transition écologique



L'imbrication entre société, économie et environnement —

Abordés dans cette partie

L'interpénétration de la société, de l'environnement et de l'économie • L'économie écologique • Le développement durable • L'économie stationnaire • Le contexte d'urgence environnementale • L'empreinte écologique et les inégalités sociales • La tarification du carbone • La justice environnementale

Une vision biophysique de l'économie

En sciences économiques, peu d'écoles de pensée se sont penchées sur l'imbrication entre les sociétés humaines et les écosystèmes. Au contraire, elles se sont parfois attachées à traiter la sphère économique comme une réalité indépendante des autres sphères de la société.

Dans ses travaux sur la mort du libéralisme économique (*La grande transformation*, 1944/2009), Karl Polanyi évoque cette « désocialisation » sans précédent de l'économie. Il avait compris cette interpénétration forte de la société, de l'environnement et de l'économie, mais la domination de la théorie économique néoclassique eut tôt fait de mettre de côté cette intuition pour de nombreuses décennies. Proposant un retour à cette vision, l'économie écologique s'est développée à partir des années 1980. Cette approche théorique argumente qu'économie et écosystèmes ne font qu'un. Elle prend comme point de départ une représentation biophysique de l'économie : toute activité économique requiert une dépense d'énergie, une extraction et une transformation de ressources, et génère des déchets. L'économie elle-même dépend de normes et de conventions sociales (lois, monnaie, etc.). Par conséquent, l'économie est encadrée dans la société, elle-même encadrée dans des écosystèmes dont elle dépend pour assurer son développement.

Représentation de l'imbrication de l'économie dans la société et l'environnement.



L'économie écologique étudie l'ensemble de la production et des échanges monétaires et non monétaires (travail de reproduction familiale, bénévolat, entraide, etc.) entre humains. Elle met aussi en évidence les services gratuits rendus par la nature à la société, c'est-à-dire les « services écosystémiques » (purification de l'air et des eaux par les végétaux, valeur esthétique et récréative des espaces naturels, etc.) (Farley & Costanza, 2010).

Contrairement aux approches conventionnelles qui proposent une définition faible de la soutenabilité, l'économie écologique défend une définition forte. On entend par « soutenabilité faible » qu'à long terme les écosystèmes (le capital naturel) peuvent être dégradés s'ils sont remplacés par du capital économique (machinerie, outils, etc.). La soutenabilité faible cherche à maintenir un stock total constant de capital naturel ou économique. Une définition forte refuse au contraire l'idée qu'on puisse remplacer du capital naturel par du capital économique, la perte du premier étant irréversible. Selon cette vision, une économie soutenable est une économie où le stock de capital naturel est constant. Autrement dit, le fait d'avoir deux fois plus d'outils ne compense pas pour une perte nette de matières premières non renouvelables (Gendron & Revérêt, 2000, cité in Hamel, 2012, p. 45).

L'économie écologique n'est pas la seule approche théorique en sciences sociales qui tente de saisir les rapports entre économie et environnement. Dès les années 1970, la sociologie industrielle a débuté une réflexion sur la transition technique des systèmes industriels dans un programme de recherche traitant de la « modernisation écologique ». Ce courant de pensée ne reconnaissant pas les dimensions sociales dans cette modernisation (et la transmission des innovations dans la société), les « approches de la transition », ou « *sustainability transition* » [voir p. 24], se sont développées quelques années plus tard (Gendron, 2015, p. 56).

L'économie écologique propose pour sa part un modèle théorique cohérent avec une définition forte de la soutenabilité, celui d'une économie « stationnaire » (*steady-state*) qui suppose de ramener l'économie à un niveau d'impact environnemental très inférieur à celui prévalant actuellement, ainsi qu'à un niveau d'égalité sociale bien supérieur. Une économie stationnaire est caractérisée par :

- 1 une économie à la population, à la technologie et au stock de capital relativement constants;
- 2 une quantité de ressources extraites de l'environnement égale à la capacité de régénération naturelle de ces ressources;
- 3 une quantité de déchets égale à la capacité de l'environnement à les absorber (Kallis et al., 2015).

Contrairement au paradigme du développement durable [voir encadré ci-dessous], celui de l'économie stationnaire donne plus d'importance aux enjeux écologiques qu'aux enjeux d'efficacité économique et s'appuie sur des indicateurs écologiques forts pour s'opérationnaliser. Par conséquent, l'économie écologique constitue un paradigme essentiel pour réfléchir aux problèmes sociaux et environnementaux.

Le développement durable

L'expression *sustainable development*, traduite de l'anglais par « développement durable », apparaît pour la première fois en 1980 dans la Stratégie mondiale de la conservation, une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Par définition, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs⁵».

En 1992, le développement durable est propulsé au niveau international grâce au Sommet de la Terre, tenu à Rio, sous l'égide des Nations unies. Celui-ci officialise à la fois le terme et le concept des trois piliers (économie/écologie/social) qui lui est associé. Le souhait de voir advenir un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable est alors formulé.

Dans sa Loi sur le développement durable (Gouvernement du Québec, 2020), le Québec ajoute un segment à la suite de la définition de l'UICN : « Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement⁶. »

Toujours à l'ordre du jour du travail des Nations unies qui ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre pour faire face à la crise écologique d'ici 2030, le développement durable est traversé de paradoxes qui ont contribué à l'affaiblir. Employé par une diversité d'acteurs dont de grandes multinationales agrochimiques ou extractivistes, l'opérationnalisation de cette construction sociale malléable dans laquelle chacun peut piocher quelques-uns des 27 principes a démontré certaines limites à ce paradigme (Waridel, 2019).

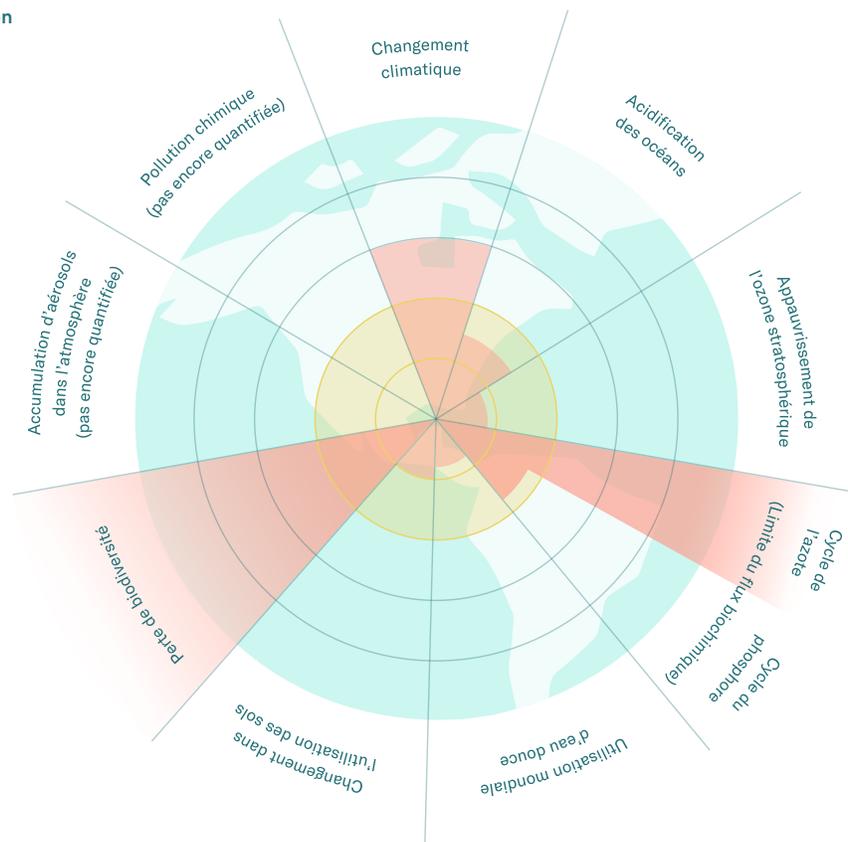
⁵ Citation tirée du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement publié en 1987, *Notre avenir à tous* (aussi appelé « rapport Brundtland », du nom de la présidente de la commission, Mme Gro Harlem Brundtland).

⁶ Voir site du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

L'état des écosystèmes terrestres : le contexte d'urgence environnementale

Les écosystèmes obéissent à des dynamiques écologiques qui échappent au contrôle humain. Leur équilibre dans le temps obéit à des seuils qui, s'ils sont dépassés, entraînent un basculement, une transformation de l'environnement irréversible, nuisible et hostile aux sociétés humaines (Kallis, 2018). Cette idée fut mise en évidence par une équipe de chercheurs qui a identifié plusieurs « limites planétaires » qui, si elles se voient perturbées au-delà d'un seuil quantifiable relativement précis, se transformeront pour devenir nocives pour les humains :

Les limites planétaires et de leur niveau de perturbation
(Rockström et al., 2009)



Le schéma ci-dessus représente neuf facteurs qui ont une incidence majeure sur la biosphère et sur la stabilité des sociétés humaines : les changements climatiques, la perte de la biodiversité, l'accumulation de phosphore et d'azote dans les terres cultivables, la déforestation, l'émission d'aérosols, la dégradation de la couche d'ozone, l'acidification des océans, l'utilisation de l'eau potable, l'accumulation de polluants dans les écosystèmes. La limite quantitative à ne pas franchir sur le plan des perturbations pour maintenir l'équilibre de ces écosystèmes est repré-

sentée en vert. L'état de leur dégradation en 2009 est indiqué en rouge. Tel que l'expliquent les auteurs, le dépassement d'une limite ne signifie pas qu'instantanément le système planétaire bascule dans un état défavorable aux sociétés humaines, mais qu'il augmente grandement nos risques de générer un tel basculement. Le tableau qui suit présente les limites planétaires, leur niveau (estimé) avant le début de l'ère industrielle (vers 1750) (Rockström et al., 2009) et leur état en 2015.

Limites planétaires, niveaux préindustriels et leur état en 2015
(L'Allier, 2016)



	Limite planétaire (établie en 2009)	Niveau avant l'ère industrielle	Indicateur en 2015
Changements climatiques	350 ppm de CO ₂	280 ppm	400 ppm et la tendance est à la hausse
Perte de la biodiversité : Taux d'extinction (espèces éteintes/million d'espèces par année)	Maintien de 90% de la biodiversité	0.1 – 1	- 84% de la biodiversité depuis le début de l'ère industrielle
Accumulation de phosphore et d'azote dans les terres cultivables	11 Tg de phosphore/année 62 Tg d'azote/année	-1 Tg de phosphore/année 0 Tg d'azote/année	22 Tg de phosphore/année 150 Tg d'azote/année
Déforestation	Maintien de 75% du couvert forestier original mondial	Presque intact	- 62% depuis le début de l'ère industrielle
Émission d'aérosols	Inconnue mais les effets régio- naux (tels que les moussons en Asie du Sud) surviennent quand l'indice AOD est à plus de 0,25	Inconnue	Jusqu'à 0,30 AOD au-dessus de l'Asie du Sud mais probablement à l'intérieur des limites pour la majeure partie du globe
Dégradation de la couche d'ozone (concentration en ozone en Dobson unit)	Moins de 5% en dessous du niveau préindustriel	290 DU (Dobson Unit, voir Rockström et al., 2009)	À l'intérieur des limites sauf au-dessus de l'Antarctique
Acidification des océans	Point de dissolution des coquilles des espèces marines	2.90 Ω (et al., 2009)	À l'intérieur des limites et elles ne seront pas franchies si l'on est en mesure de respecter la limite climatique de 350 ppm de CO ₂ dans l'atmosphère
Utilisation de l'eau potable	On peut utiliser jusqu'à 4000 km ³ d'eau douce par année	415 km ³ /année	On utilise actuellement 2 600 km ³ d'eau douce par année
Accumulation de polluants dans les écosystèmes	Inconnue	Inconnue	Inconnue

Si l'on se fie à ces chiffres, quatre limites planétaires sont aujourd'hui dépassées ou sur le point de l'être : les changements climatiques, la perte de la biodiversité, la perturbation du cycle de l'azote et la perturbation du cycle

de phosphore. En janvier 2015, les auteurs ont publié, dans Science, une actualisation de leurs travaux sur la base de ce constat (Steffen et al., 2015).

La dimension sociale de la dégradation environnementale

L'économie capitaliste est caractérisée par de profondes inégalités (Akbulut & Adaman, 2020) entre les sociétés, les classes sociales et les êtres vivants, en plus d'engendrer une destruction à grande échelle des écosystèmes. Pour transformer notre rapport à l'environnement, il faut impérativement modifier l'organisation sociale de notre économie, c'est-à-dire le cadre dans lequel nous produisons et échangeons.

Une économie est composée entre autres d'individus et d'entreprises productrices de biens et de services ainsi que de ménages qui les consomment. Si l'on regarde à travers le prisme de la consommation, on peut observer une différence marquée de la pollution générée par les individus en fonction du niveau de revenu des ménages.

L'empreinte écologique (*ecological footprint*) permet de généraliser la pollution engendrée par le panier de consommation d'un ménage selon son niveau de revenu. Le revenu détermine en partie la consommation possible pour un ménage, ainsi que les écosystèmes productifs nécessaires à l'absorption des déchets. Plus un ménage consomme de produits et de services, plus la pollution engendrée est importante. Même si les plus fortunés tendent à consommer davantage de produits et services moins polluants (produits biologiques, voitures électriques, etc.), ceci est annulé par leur plus grande consommation agrégée (plus grande maison, davantage de déplacement en voiture, en avion, plus grande consommation de biens importés, etc.).

L'empreinte écologique

L'empreinte écologique, par définition, est un indicateur environnemental permettant de mesurer l'impact de l'activité humaine sur notre planète. En d'autres mots, le calcul de l'empreinte écologique permet de déterminer la pression exercée par l'homme sur la nature.

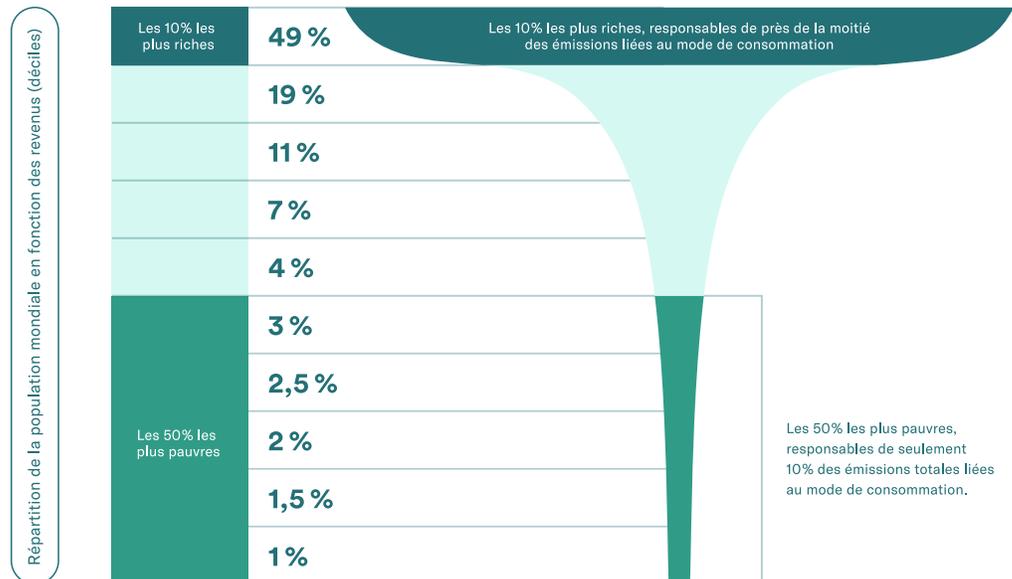
Cet outil permet de déterminer quelle surface de notre écosystème (terrestre et aquatique) doit être utilisée pour répondre à notre consommation de ressources, nos activités et notre production de déchets. On mesure alors le résultat en hectare (ha) par année. Il est possible d'appliquer le calcul de l'empreinte écologique à une personne, une nation, une entreprise ou même à la Terre entière.

Plusieurs études montrent ainsi la disproportion des émissions de CO₂ résultant de la consommation des ménages les plus fortunés (Chancel, 2014; 2017). Selon Oxfam, les 10% les plus riches de la population mondiale seraient responsables de 50% des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation (Gore, 2015, p. 1), soit une empreinte carbone 11 fois supérieure à celle des 50% les plus pauvres :

Part des émissions de CO₂ par décile de revenu à l'échelle mondiale (Gore, 2015)

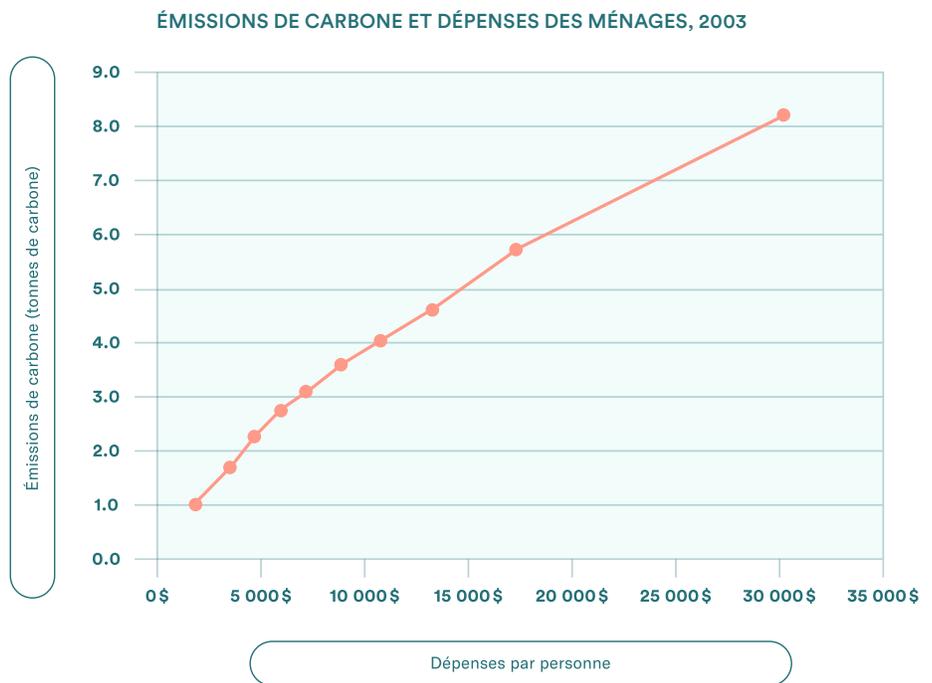


POURCENTAGE D'ÉMISSIONS DE CO₂ DE LA POPULATION MONDIALE



Le même phénomène fut étudié par Boyce et Riddle pour les États-Unis :

Émissions de GES par niveau de dépenses de consommation aux États-Unis, au début des années 2000 (Boyce & Riddle, 2007)



Les conséquences des inégalités socioéconomiques sur la dégradation environnementale s'expliquent également par l'effet d'imitation, c'est-à-dire que plus les inégalités économiques sont fortes au sein d'une population, plus les moins nantis consacrent temps et énergie à imiter le mode de vie des fortunés (Kempf, 2008). De plus, la précarité économique fait passer au second plan les enjeux environnementaux pour des personnes préoccupées par leur propre survie (Booth, 2020)⁷.

Paradoxalement, les conséquences de la dégradation de l'environnement risquent d'être principalement assumées par les personnes les moins responsables de la pollution : les plus démunis. Pour comprendre ce paradoxe, les Nations unies mettent en lumière le sort des agriculteurs dans les pays en voie de développement. Il faut savoir que 80 % des

personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté sur Terre vivent en milieu rural et que 65 % travaillent dans le secteur agricole. L'appauvrissement des terres agricoles — résultat d'une surutilisation d'intrants synthétiques, des changements climatiques, de l'expansion urbaine et de la désertification — affecte davantage ces populations. Les pratiques mentionnées ci-haut détruisent les services écosystémiques rendus gratuitement par la nature (pollinisation naturelle, filtration de l'eau potable, etc.) dont dépend la productivité agricole à long terme. Les plus vulnérables se retrouvent donc dans une impasse, notamment parce qu'ils ne disposent pas des liquidités ou des capacités d'emprunt nécessaires pour passer à une production agroécologique (Bérard, 2020. United Nations Convention to Combat Desertification, 2019).

⁷ L'inverse s'observe aussi. Il existe une forte corrélation entre la portée des politiques redistributives au sein d'un pays et l'adoption de politiques pro-environnementales (Waridel, 2019).

En résumé, les problèmes environnementaux ne sont pas indépendants du fonctionnement de l'économie inégalitaire. Les plus pauvres souffrent davantage des problèmes environnementaux, notamment du point de vue des répercussions sur leur santé, parce qu'ils habitent dans des territoires vulnérables — pollution des sols, îlots de chaleur, etc. Pour s'assurer qu'ils ne soient pas les plus affectés par les mesures visant à combattre les dérèglements climatiques, les solutions relatives aux problèmes environnementaux doivent prendre à bras-le-corps la question sociale. Par exemple, il est admis par plusieurs experts en économie écologique que la transition écologique nécessitera de sortir de l'impératif de croissance économique (Pineault, 2020)⁸ qui dépend d'une surconsommation/surproduction que les écosystèmes ne peuvent soutenir (Daly, 2007).

Il est généralement admis que la tarification du carbone fait partie de l'ensemble des mesures nécessaires à la réduction des émissions de GES. Mais les taxes régressives à la consommation sur les carburants affectent davantage les classes populaires qui sont victimes de la spéculation foncière dans les centres-villes et repoussées vers les

banlieues. Ces personnes économiquement précaires ne peuvent rapidement changer leurs modes de déplacement. Ces enjeux ont provoqué des mobilisations politiques contre ces mesures environnementales nécessaires (nous pouvons penser au mouvement des gilets jaunes en France).

Ces considérations sur les inégalités sociales sont d'autant plus importantes que nous ne produisons pas suffisamment de biens sociaux cruciaux pour l'ensemble de la population de la planète. Comme le montre l'économiste écologique Kate Rayworth (2017), ce n'est pas parce que nous produisons beaucoup que nous répondons à tous les besoins sociaux (sécurité, éducation, santé, logement abordable, etc.). Il semble donc nécessaire d'aménager notre économie afin qu'elle soit contenue dans une double limite : au-dessus des seuils de soutenabilité sociale en produisant davantage de services tels que la santé, l'éducation, la sécurité, l'accès à la culture, etc., et au-dessous des seuils de soutenabilité écologique en produisant moins de pollution. Les besoins humains doivent être comblés d'une manière qui soit contenue dans les limites biophysiques.

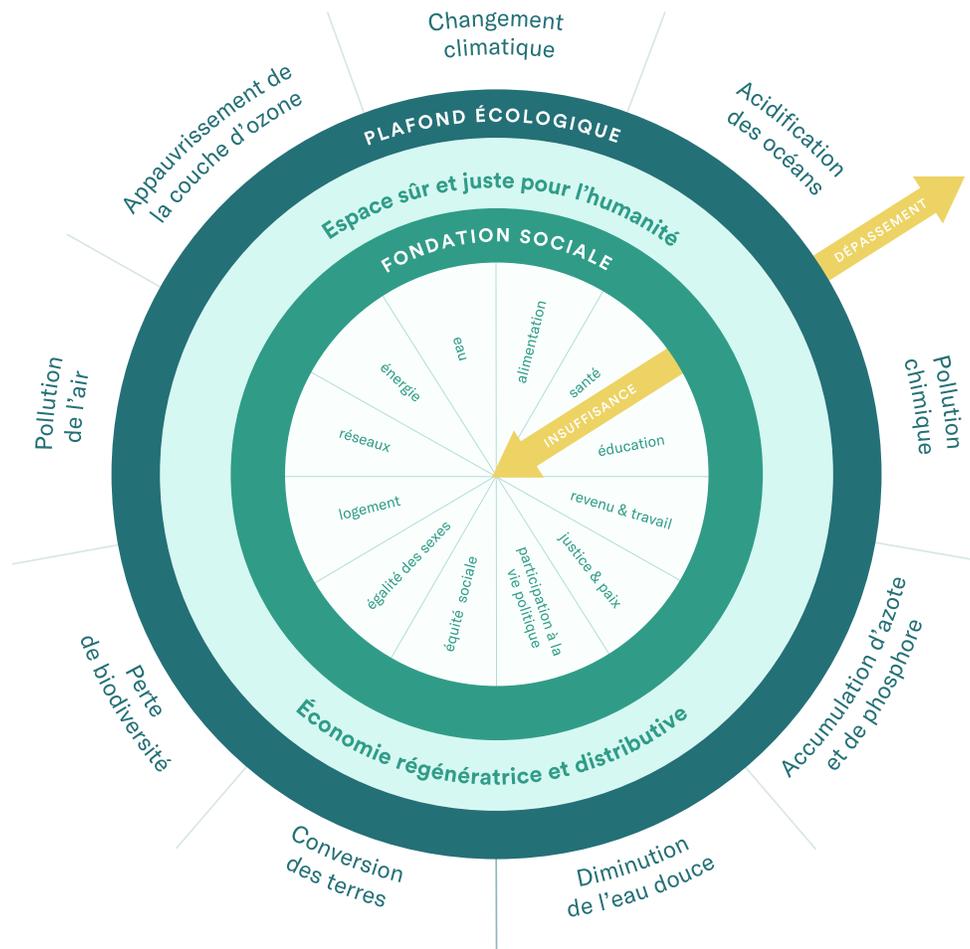
Les effets de la taxe carbone

Comme le montre Hourcade, une taxe carbone à l'émission peut nuire à la compétitivité des entreprises et à l'emploi. À l'inverse, une taxe à la consommation désavantage directement les salariés et leur consommation.

Concernant l'effet d'une taxe carbone sur les inégalités sociales, même si les ménages les plus riches paient une part supérieure nette de la taxe carbone en raison de leur plus grande consommation, la part relative des dépenses en carburant est beaucoup plus élevée pour les ménages les plus pauvres, qui peuvent donc voir une partie plus importante de leur revenu amputée par une telle taxe : « C'est pourquoi séparer le lancement d'une taxe carbone des processus de négociation sociale et salariale ne peut que conduire à l'échec. » (Hourcade, 2015)

⁸ Voir billet de blogue sur le site du TIESS.

Représentation du beignet d'une économie juste et soutenable (Rayworth, 2017)



Ces dernières années, plusieurs mouvements et discours qui associent enjeux sociaux et environnementaux ont émergé. La notion de justice environnementale traverse la plupart de ces discours de la transition. Elle met en lumière les liens qui existent entre les enjeux sociaux (inégalités sociales, spéculation foncière et étalement urbain, etc.), économiques (marchandisation des ressources naturelles et des politiques publiques environnementales) et environnementaux (extractivisme, destruction des écosystèmes, plus grande exposition des personnes vulnérables aux épisodes météorologiques extrêmes, etc.). Les injustices

ne sont pas décrites comme le simple fait de la répartition des richesses ou du pouvoir dans la société, mais aussi comme le résultat des rapports entre l'économie et l'environnement (concentration des populations pauvres dans des zones polluées et vulnérabilité des démunis aux risques environnementaux). La question de la justice environnementale donne lieu à des revendications telles que l'intégrité des modes de vie traditionnels et le respect des cultures et des identités⁹ (Martinez-Alier, in Kallis et. al., 2015).

⁹ Cette synthèse n'aborde pas la question de la justice internationale, ou celle des rapports entre le nord et le sud global. Cette question, très complexe, mériterait un document à lui seul. Toutefois, mentionnons

que le mouvement de la décroissance aborde cette question avec attention.

Cette notion se retrouve dans certains discours comme celui du **Buen vivir** qui est apparu en Amérique latine dans les années 1980-1990, face à l'orientation néolibérale des gouvernements. Parmi les documents récents sur la transition qui mobilisent bien le concept de justice environnementale — et de transition juste, qui n'y est pas étranger — figure le **New Deal Vert**, une sorte de manifeste-pétition qui a été diffusée en mai 2019¹⁰.

Le *Buen vivir*

Selon Eduardo Gudynas et Alberto Acosta, deux grands théoriciens du *Buen vivir*, celui-ci se définit comme une « occasion de construire une autre société basée sur la coexistence des êtres humains avec la nature, dans la diversité et l'harmonie, à partir de la reconnaissance des différentes valeurs culturelles présentes dans chaque pays et dans le monde¹¹ ».

¹⁰ Voir le communiqué de lancement du New Deal Vert en mai 2019.

¹¹ Vanhulst & Beling (2013).



La transition socioécologique : origines, approches, discours

—

Abordés dans cette partie

Les origines de la notion de transition • La démultiplication des acteurs et des discours • Le mouvement écologiste • Le réseau des villes en transition • La décroissance • Les communs • L'économie verte et les discours technocentristes • La transition juste • Les convergences et les lignes de fractures entre ces discours

À la lumière de cet état des lieux, une transformation de l'organisation sociale de l'économie semble inévitable. L'épuisement des stocks de ressources non renouvelables nous obligera plus tôt que tard à réaménager notre rapport à l'environnement. Toutefois, la question de la forme que prendra cette transition est ouverte (Victor, 2008). Sera-t-elle autoritaire ou démocratique? Subie ou choisie? Solidaire ou inégalitaire? Cette question nous oblige à mieux cerner les contours de la notion de « transition ».

Il n'existe pas aujourd'hui de définition consensuelle de ce qu'est la transition socio-écologique. On assiste plutôt à une démultiplication des discours sur la transition et des acteurs qui les portent, ceux-ci allant des mouvements citoyens aux différents paliers gouvernementaux, en passant par les communautés universitaires et entrepreneuriales.

Survol historique

Selon le chercheur René Audet de la Chaire de recherche sur la transition écologique¹² de l'UQAM, l'arrivée du discours sur la transition écologique autour de la première décennie des années 2000 coïncide avec l'éclipse du développement durable [voir p. 11], jusqu'alors le concept le plus mobilisé pour parler d'environnement.

Cette tendance résulte de différents facteurs, dont, entre autres, l'institutionnalisation du développement durable qui s'est incarné dans les pratiques des entreprises, notamment au niveau de l'évaluation, mais aussi dans la loi québécoise sur le développement durable. Cette dynamique d'institutionnalisation et de clarification de ce qu'on entend par « développement durable » s'est donc davantage concentrée sur les organisations et sur la manière dont elles peuvent prendre des décisions, laissant ainsi des espaces vacants pour discuter et débattre des transformations sociales et écologiques qui doivent être mises en œuvre pour faire face aux crises écologiques.

Il est possible d'identifier une triple origine du concept de transition.

1 **Les milieux scientifiques**, avec le développement d'une série de concepts qui amènent à penser la transition : le passage d'un état des écosystèmes ou de la société à un autre. Il y a la théorie des systèmes, avec la notion de système socioécologique développée par les sciences de l'environnement et de l'écologie¹³, intimement liée au concept de résilience.

Il y a aussi celle des cycles adaptatifs (littérature sur l'adaptation au changement climatique), des limites planétaires, des points de basculement.

¹² Propos tirés de la conférence de René Audet dans le cadre du lancement de la Cartographie d'initiatives en transition socioécologique (2020). https://www.youtube.com/watch?v=t_PYbgjm8Og&t=3498s

¹³ Le concept de système socioécologique est associé à un champ de recherche interdisciplinaire, en partie informel, qui pose pour principe la nécessité de prendre en compte la forte interdépendance des problématiques sociales et écologiques. Principalement construit par Fikret Berkes

et Carl Folke, ce concept désigne des systèmes complexes et intégrés au sein desquels les systèmes sociaux, avec toutes leurs composantes (institutions, acteurs, modes de production, etc.), sont fortement interconnectés et coévoluent (dans l'espace et dans le temps) avec les composantes écologiques du système qui fournissent les ressources et services essentiels aux composantes sociales qui, à leur tour, influent sur ces dernières (Allouche, p. 70).

La résilience

La résilience est la capacité d'un système à absorber les altérations et à faire face aux pressions de manière à conserver sa cohésion et à continuer à remplir ses fonctions. Par exemple, un territoire résilient maintient sa capacité à fournir à celles et ceux qui l'habitent un cadre de vie adéquat et sain en dépit des chocs (environnementaux, économiques, migratoires, politiques, etc.). Dans un contexte écologique, la résilience des organisations économiques et sociales s'observe par leur capacité à comprendre le fonctionnement et les limites des écosystèmes et à s'adapter à ces impératifs. Ce concept est utilisé dans différentes disciplines scientifiques¹⁴.

- 2 **Le mouvement écologique**, à partir notamment du livre *Manuel de transition de la dépendance au pétrole à la résilience* (2010) de [Rob Hopkins](#), connu pour être à l'origine du mouvement international des [villes en transition](#) (VET). Ce mouvement a amorcé une action à l'échelle des milieux de vie visant à construire la résilience localement au plus près des projets citoyens et participatifs. Au Québec, ce mouvement est arrivé très vite, tant en milieu rural (avec des villages emblématiques comme celui de [Sutton](#)) qu'en milieu urbain (avec certaines initiatives de transition comme [Solon](#)). Il y a également eu un [mouvement de la décroissance au Québec](#) avec notamment le travail de [Serge Mongeau](#) qui aborde les thèmes de simplicité volontaire, de décroissance et de transition. Ce mouvement écologique s'est rapidement multiplié par la suite dans les régions et les villes, et s'hybride aujourd'hui avec d'autres courants.

Le réseau des villes en transition

VET est un réseau international d'initiatives locales. Partant du principe que des chocs majeurs seront provoqués par la transformation de l'environnement (pic pétrolier, hausse des températures moyennes, etc.) et que les réformes structurelles arriveront sans doute trop tard, ces initiatives visent à construire la résilience le plus tôt possible.

Elles cherchent donc à mettre en capacité les citoyens (*empowerment*), à leur donner une prise pour redéfinir et réimaginer leur espace de vie, en particulier la réduction radicale de la consommation d'énergie ([Gariépy, 2018](#)). Axé sur la communauté comme ensemble plus grand que la somme de ses parties, ce mouvement met en évidence la vulnérabilité des individus vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement énergivores et mondialisées ainsi que la nécessité de localiser l'approvisionnement en biens essentiels, tels que les aliments. Le mouvement VET est critique des approches gouvernementales ou intergouvernementales (développement durable) autant que des approches individuelles (insuffisance de liens sociaux nécessaires à une transition paisible). Le mouvement des VET a été critiqué par des courants en écologie sociale qui lui reprochent son inaptitude à changer le fonctionnement global de l'économie : il serait trop localisé pour répondre aux causes globales. Par ailleurs, parce qu'il tient à rester entièrement inclusif, le mouvement est apolitique.

¹⁴ Voir la définition sur [Passerelles](#).

La décroissance

Adoptant une perspective biophysique de l'économie, le mouvement de la décroissance¹⁵ réfute la possibilité d'une croissance verte. Il pointe les gains en efficacité, l'innovation technologique et le découplage¹⁶ PIB-pollution qui sont nettement insuffisants pour atteindre les cibles climatiques dans l'horizon temporel fixé par les accords de Paris. Ce discours, très critique de l'emprise des relations marchandes, soutient qu'une décroissance biophysique (décroissance économique et des effets environnementaux de l'économie) et mentale (place de l'argent, de la compétition, de la productivité dans notre compréhension de la vie sociale) de l'économie est une nécessité écologique. L'économie doit alors prendre la forme d'initiatives démocratiques et solidaires. Le mouvement insiste sur les liens entre le capitalisme et les problèmes environnementaux contemporains (pression à la surproduction, surconsommation, marchandisation et spéculation sur l'environnement, etc.).

Au chapitre des initiatives concrètes à implanter, on trouve dans la littérature un ensemble de mesures qui s'appuient sur les principes de l'économie solidaire – par contraste avec l'économie monétaire – orientées vers la satisfaction de besoins humains concrets: le jardinage communautaire, la réparation autonome, les monnaies locales, les coopératives, les logiciels libres, etc. (Kallis, 2018). Les objectifs à plus long terme, selon les auteurs, visent la production de communs¹⁷, la fin du salariat comme forme d'organisation du travail, la démocratie radicale, etc. (Beau-Ferron, 2015. Kallis et al., 2015). Même si le thème de la transformation est important dans le discours de la décroissance, le mouvement de la décroissance ne se réclame pas de la transition. Au contraire, certains auteurs font une critique sévère de l'usage du mot « transition ».

Les communs

Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources gérées collectivement par une communauté qui établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et de pérenniser cette ressource.

- 3 **La sphère publique**, avec l'arrivée de l'enjeu des changements climatiques dans l'espace public au cours des années 2000-2010. En 2009, il y a eu notamment la conférence de Copenhague¹⁸, dont les résultats furent un échec, mais qui a contribué à mettre de l'avant la nécessité de la transition. Il s'agissait d'une approche de la transition plus économiste, plus proche du monde des affaires, des technologies propres et de ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie verte qu'on retrouve par exemple à travers des plans gouvernementaux, ou encore l'[alliance Switch](#) pour l'économie verte [voir tableau p. 27].

¹⁵ Le terme « décroissance », bien que très répandu, ne fait pas consensus parmi les chercheurs et les militants qui s'inscrivent dans cette tendance. Certains préfèrent le terme d'« a- » ou « post- » croissance. Voir notamment la [série de billets de blogue d'Éric Pineault sur l'après-croissance sur le site du TIESS](#).

¹⁶ Le [découplage](#), en économie et en écologie, est le fait de dissocier la courbe de la croissance de celle des prélèvements de ressources et des pressions sur la planète.

¹⁷ Voir le portail [Les communs](#).

¹⁸ Voir [ici](#) pour un rappel de l'événement.

Définition de la transition écologique

Les porteurs du projet **Chemins de transition**¹⁹ soulignent quatre grandes idées sous-jacentes à la transition écologique.

- Une **catastrophe environnementale sans précédent** est à l'œuvre, bouleversant l'ensemble du système qui permet les conditions de vie humaine.
- Cette catastrophe est le **symptôme du modèle socio-économique dominant** insoutenable qui se mondialise.
- Il est **urgent et encore possible** de réduire l'ampleur des dégâts sur notre environnement naturel, social et économique via des transformations structurelles à long terme.
- Nous avons plus que jamais les capacités d'opérer ce changement, à condition de **maintenir le cap vers un modèle durable, équitable et bénéfique**.

La transition socioécologique pourrait se définir comme le passage de l'état actuel du système à un état socialement plus juste, inclusif et écologiquement viable, rendu possible grâce à une transformation de nos pratiques démocratiques, de nos modes de productions, de consommations, de vivre ensemble et de nos représentations (récits), et s'appuyant sur l'établissement de rapports sociaux porteurs de justice sociale et d'inclusion²¹.

La transition écologique dépasse le cadre organisationnel pour agir à un niveau plus structurel. Pour mieux comprendre les processus à l'œuvre dans les transitions qui s'opèrent à l'échelle des sociétés, L'Allier et Audet (2020) soulignent l'apport du champ des «transitions vers la durabilité». Ces derniers ont développé le concept de «changement de configuration sociotechnique» (Rip & Kemp, 1998) qui accompagne la transition.

Le champ des transitions vers la durabilité (*sustainability transition*)

Il s'agit d'une discipline académique née de la rencontre entre les sciences de l'environnement, les sciences sociales et la théorie des systèmes complexes²⁰. Cette discipline étudie la manière dont les innovations, principalement technologiques, mais aussi sociales, peuvent conduire l'ensemble d'un système social complexe à se transformer dans un contexte où la transition ne peut pas être imposée par le haut, considérant la nature dynamique, incertaine et chaotique des systèmes socioécologiques.

Les principales interrogations de cette discipline sont l'incertitude de la gouvernance en contexte de changements climatiques, le verrouillage des systèmes sociaux et technologiques et les défis posés par ces verrouillages pour le pilotage de la transition (Audet et al., 2015).

¹⁹ Chemins de transition est un projet porté par l'Université de Montréal et Espace pour la vie dont l'objectif est d'engager la communauté universitaire, au côté des citoyennes et citoyens et des autres forces vives de la société dans le nécessaire débat sur la transition, afin d'identifier collectivement les chemins les plus porteurs pour assurer un futur souhaitable au Québec.

²⁰ En quelques mots, on peut définir la théorie des systèmes complexes comme l'étude des relations d'interaction dynamiques et coévolutives entre plusieurs composantes formant entre elles un système. Typique-

ment, ces interactions sont multiniveaux et la causalité n'y est pas linéaire, mais agit simultanément sur une multitude d'éléments. Aujourd'hui, la théorie des systèmes est appliquée dans des domaines aussi variés que la finance, l'écologie, la météorologie, etc. (Meadows, 2008).

²¹ Cette citation est issue des échanges entre plusieurs organisations impliquées dans le mouvement de la transition, qui participaient au chantier «projets citoyens» du Partenariat Climat Montréal (PCM) en 2021.

On y retrouve une typologie de cinq types de transition qui caractérisent le passage d'une configuration technique et économique à une autre (L'Allier, 2016, p. 172).

- 1 Transformation**
 - Importation progressive d'éléments externes et nouveaux à un système qui s'ajuste.
 - Changement de l'intérieur.
 - Stabilité.
- 2 Désalignement – réalignement**
 - Déstabilisation et apparition de problèmes dans un système.
 - Compétition entre diverses solutions jusqu'à ce que l'une d'elles s'impose et réintroduise l'équilibre.
- 3 Substitution technologique**
 - Triomphe rapide d'une technologie mature au moment où un système est en crise.
- 4 Reconfiguration**
 - Innovation captée pour résoudre un problème particulier, entraînant une série d'adaptations structurantes au fur et à mesure que l'innovation se diffuse.
- 5 Plusieurs modes de transition se déroulent simultanément**

Approches et discours de la transition

Il existe une pluralité de définitions et de discours sur la transition et de propositions sur les mesures à prendre pour la réaliser. Par « discours », on entend une approche théorique globale et cohérente qui propose des solutions aux problèmes environnementaux (Luederitz et al., 2017) et qui, lorsqu'elle est largement diffusée et acceptée, influence les politiques publiques. Un discours met en ordre de priorité les enjeux, identifie les acteurs pertinents pour y faire face tout en essayant d'influencer la société sur la marche à suivre. Par « mouvement », on entend les acteurs qui portent ces discours de transition écologique. Or, ces acteurs sont variés et ont des plans d'action différents.

Aujourd'hui, les discours sur la transition écologique s'institutionnalisent à travers des groupes d'acteurs très hétérogènes : gouvernements, municipalités, entreprises, organisations citoyennes ou parapubliques et citoyens. Si un

consensus existe sur la reconnaissance des limites environnementales de notre système socioéconomique, différentes visions des chemins à prendre pour réaliser cette transition cohabitent. On ne présentera pas ici toutes ces visions et leurs nuances, notamment parce que ce champ est encore en construction. On s'intéressera surtout à la ligne de fracture entre deux catégories : les approches **écocentristes** et les approches **technocentristes**.

Les approches écocentristes partent de la base et des communautés locales, alors que, dans les approches plus technocentristes, la transition s'appuie principalement sur les mécanismes du marché et sur la substitution technologique pour répondre à l'impératif écologique.

Cette seconde vision ne porte pas une grande attention aux processus sociaux qui sous-tendent l'adoption de nouvelles technologies. De plus, elle ne donne aucune indication sur le modèle de société qu'elle privilégie. C'est davantage une stratégie économique qu'une stratégie de transformation sociétale (Audet et al., 2019).

Les limites du marché pour mettre en œuvre la TSÉ

L'État ne peut à lui seul apporter des solutions aux enjeux environnementaux, notamment parce que ses capacités d'investissement et de prise en charge d'enjeux collectifs d'aussi grande envergure sont limitées et parce qu'il n'y a pas de gouvernance transnationale. La TSÉ n'a pas pour autant à s'appuyer exclusivement sur le marché, qui a lui aussi un potentiel limité pour gérer les problèmes écologiques. En effet, les problèmes écologiques reposent sur des processus biologiques, chimiques et géologiques complexes, incertains, aux dynamiques non linéaires. Par conséquent, il est fort peu probable que le marché puisse intégrer la complexité des problématiques écologiques dans le mécanisme des prix (Kosoy & Corbera, 2010).

Le marché est un mécanisme qui fait reposer sur les individus la charge d'internaliser (par le prix) les conséquences sociales (externalités) des choix économiques. Or, les dynamiques des écosystèmes ne peuvent être abordées séparément. **Les transformations des écosystèmes entraînent des conséquences pour tous** : le choix individuel de payer pour une ressource non renouvelable entraîne la privation pour d'autres individus (Akbulut & Adaman, 2020). Par ailleurs, en répondant aux signaux-prix, les marchés répondent davantage aux préférences d'individus richement dotés en capital économique (Waridel, 2019). Une ressource non renouvelable et se raréfiant peut s'échanger à un prix très élevé, malgré son importance pour les écosystèmes, attirant ainsi une production motivée par le profit (Naylor, 2011)²². On peut même douter de l'efficacité du marché dans la production et la gestion des biens publics et des communs. Ainsi, même si tous bénéficient des bienfaits de ces biens (qualité de l'eau et de l'air, valeur récréative et esthétique des espaces naturels, etc.), tous ne sont pas encouragés à participer à leur gestion ni à leur financement puisque ces biens sont non exclusifs. Par conséquent, le marché conduit à une production **sous-optimale des biens publics et environnementaux** (Bauwens et Mertens, 2017, p. 47).

²² Qu'on pense, comme étudié abondamment par l'économiste écologique Thomas Naylor, aux espèces en voie de disparition, aux métaux et aux pierres précieuses dans son ouvrage *Crass Struggle: Greed, Glitz and Gluttony in a Wanna-Have World* (2011).



Approches de la transition

Transition technocentriste	Transition écocentriste
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette approche est axée sur le développement des énergies propres et d'innovations technologiques. ● Elle vise avant tout un renforcement de la compétitivité économique et est centrée sur l'entreprise privée. ● Elle propose des adaptations réglementaires pour favoriser l'innovation et l'internalisation des coûts environnementaux (marché du carbone). Un exemple concret de ce type de propositions est l'idée qu'on peut augmenter le PIB tout en diminuant l'utilisation nette de ressources. ● Au Québec, ce genre de discours est porté par l'Alliance Switch (Arpin-Simonetti, 2015). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Cette approche « par la base » (communautés locales, municipalités, etc.) situe la protection des écosystèmes au sommet de la hiérarchie de ses priorités politiques. ● Elle favorise l'échelle locale. ● Elle prône l'auto-organisation d'initiatives selon un principe de subsidiarité : jardinage communautaire, échange d'outils, <i>do it yourself</i>, etc. ● Elle propose un dialogue démocratique susceptible de former une compréhension commune des initiatives environnementales avec un effet rassembleur pour les acteurs. ● Ce discours est porté, par exemple, par les acteurs du mouvement Villes en transition.

Ces approches s'incarnent à travers différents discours sur la transition. Les principaux sont ceux de l'économie verte et du mouvement citoyen, ce dernier étant composé de deux branches.

Économie verte	Le mouvement citoyen
<ul style="list-style-type: none"> ● Il insiste sur la possibilité de trouver des substituts aux énergies fossiles grâce à des solutions technologiques (ex. voiture électrique). ● Il ne s'interroge pas sur le système économique global. ● Il encourage les énergies vertes tout en appuyant les hydrocarbures. ● C'est le courant le plus promu (au niveau des gouvernements provinciaux et fédéral). 	<ul style="list-style-type: none"> ● La transition résulte d'un processus social qui devra passer par une réorganisation de la société. ● À partir de cette transformation sociale, il sera possible d'améliorer nos relations avec l'environnement et de réduire les inégalités. ● Ce mouvement se divise en deux branches, en dialogue autour d'une vision plus sociale de la transition : <ul style="list-style-type: none"> → mouvement citoyen qui s'oppose à des décisions politiques (Coule pas chez nous, mobilisation contre le projet de GNL Québec, etc.) et propose des substituts aux hydrocarbures ; → innovations sociales citoyennes (Solon, La Transformerie, etc), un mouvement plus urbain, mais qu'on trouve aussi un peu partout dans les régions (le Grand dialogue pour la transition au Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc.).

Pourquoi parler de transition socioécologique ?

Transition écologique, transition socioécologique, transition juste, transition énergétique : voilà autant de dénominations qui mettent l'accent sur des éléments à partir desquels la transition devrait s'organiser.

On peut se demander pourquoi certaines organisations ou certains acteurs ajoutent le terme social avant écologique. Cela peut paraître inutile pour ceux qui considèrent que les processus menant à la transition sont sociaux, toutes transformations sociales passant par des contradictions, des conflits, des processus d'institutionnalisation (Audet et al., 2019).

En fait, face à la multiplication des approches et des discours sur la transition écologique, la dénomination socioécologique permet d'insister sur l'idée qu'**il ne suffit pas de réduire les gaz à effet de serre ou les dépenses énergétiques, mais qu'il faut aussi tendre vers la construction de rapports sociaux plus inclusifs et d'une société plus juste et solidaire**²³. Dans sa construction même, ce terme rappelle que la transition écologique globale est inséparable des questions d'équité et de justice sociales.

Différences et similitudes avec d'autres discours et approches ?

Des nuances existent au sein des approches qui peuvent tantôt emprunter des éléments au discours technocentriste et tantôt au discours écocentriste, de sorte qu'il est impossible à ce jour de les catégoriser avec certitude. Cette synthèse se contentera donc de souligner sommairement les principales différences entre les discours.

Les **discours technocentristes** se concentrent sur les paramètres technologiques des problèmes environnementaux et sur les paramètres économiques des technologies vertes. Ils laissent dans l'ombre la question des rapports sociaux, quand ils ne les mettent pas au second plan ou cherchent à maintenir un statu quo (L'Allier, 2016, p. 30 ; United Nations Research Institute on Social Development, 2018). Par ailleurs, la TSÉ ne concerne pas uniquement la réduction des impacts de l'économie sur l'environnement, mais aussi une augmentation du bien-être social par l'intermédiaire d'organisations économiques et citoyennes structurées autour de liens sociaux non marchands, plus forts que ceux prévalant actuellement.

Autrement dit, selon l'approche de la TSÉ, la transformation du rapport de l'économie avec l'environnement est une occasion d'accroître la qualité de vie en intervenant sur les dimensions qualitatives du bien-être : rapports sociaux, santé, éducation, sécurité, accès à la production culturelle et à des écosystèmes sains, etc. La TSÉ représente une opportunité d'innovations sociales dans les manières de nouer les pratiques socioéconomiques, par exemple elles peuvent innover en récupérant des techniques développées dans des entreprises traditionnelles, mais les requalifier, par exemple en les démocratisant, comme les logiciels libres gérés comme des communs (Smith et Fly, 2007). Elle donne également naissance à des innovations territoriales, qui transforment nos rapports avec les écosystèmes à l'échelle où ces rapports se nouent (bassin hydrographique, vallée, forêt, etc.).

²³ <https://solon-collectif.org/transition>

Les acteurs de la TSÉ proposent d'utiliser les initiatives locales comme tremplin et accélérateur d'une transition globale, entendu qu'il paraît difficile d'essayer d'agir directement sur l'ensemble de l'économie mondiale ou de planifier, coordonner la transition à l'échelle planétaire.

Les discours sur la TSÉ visent aussi à s'attaquer au vocabulaire et aux récits. Le récit est la représentation culturelle et symbolique qui enseigne, transmet l'idée de la place qu'occupent les humains dans la nature. Or, changer la culture et les représentations sociales de l'économie est une condition nécessaire à la transition (Waridel, 2019, p. 74). Ainsi, les discours de la TSÉ mettent en lumière l'articulation entre l'écologie, le social et l'économie ainsi que les dimensions éthiques et politiques impliquées dans les solutions proposées aux problèmes environnementaux.

La TSÉ se rapproche du **discours écocentrisme**. Elle s'en distingue toutefois en ne hiérarchisant pas les enjeux sociaux et environnementaux, et en misant sur la multiplication des liens sociaux pour développer la résilience des communautés.

Elle se différencie également d'une approche comme celle de la **modernisation écologique**²⁴ puisqu'elle repose sur l'idée d'une transformation démocratique des rapports société-économie-environnement, c'est-à-dire un changement consenti et solidaire, qui réduit les inégalités sociales. Il s'agit donc d'engager les acteurs dans une réflexion collective en amont plutôt que dans une transition imposée par l'épuisement pur et simple des ressources non renouvelables.

Les discours sur la TSÉ ne sont pas nécessairement aussi critiques du capitalisme que l'approche de la **décroissance**, mais ils le sont davantage que les approches dites « **réformistes** » (*Green New Deal*²⁵, développement durable, etc.). La TSÉ, par définition, appelle à une transformation structurelle: un changement des manières de faire observables chez une masse critique d'acteurs et d'organisations et qui affecte la majorité (Bellemare, 2017, p. 79). Elle est donc orientée vers la pratique et la réalisation d'« utopies concrètes » (Bauhardt, 2014) ou « réelles » (Olin Wright, 2017), c'est-à-dire vers la mise en place d'organisations tangibles. Ceci ne signifie pas l'absence de liens avec le milieu de la recherche académique. Chercheurs et acteurs des ITSÉ communiquent et se nourrissent mutuellement: les expérimentations se renforcent les unes les autres et les apprentissages qui en découlent, systématisés par la recherche, gagnent en généralisation.

Les discours de la TSÉ rejoignent ceux de la **transition juste** à plusieurs égards. En effet, les deux types d'approches promeuvent le dialogue social pour conférer une légitimité démocratique à la transition. Ils encouragent le respect de normes rigoureuses et ambitieuses du droit du travail, favorisent l'égalité et la lutte à la discrimination, la réflexion systémique sur les enjeux économiques et environnementaux ainsi qu'une sensibilité aux particularités locales.

²⁴ Christen et Hamman définissent la « modernisation écologique » comme « (...) la montée en puissance de l'écologie dite de 'proposition' (...) avec la mise en avant de lectures techniques et sectorielles (...) Cette recherche 'd'éco-efficacité' s'appuie sur des savoirs techniques associés à une 'croissance verte' (...) » (2015, p. 136).

²⁵ La version canadienne du GND est relativement forte, contrairement à la version américaine qui s'apparente davantage à l'économie verte.

La transition juste

Principalement développé par les centrales syndicales, à la suite du Bureau international du travail (Organisation internationale du Travail, 2018)²⁶ et aujourd'hui repris par des organisations d'autres milieux (comme le Front commun pour la transition énergétique), le discours sur la transition juste cherche à s'assurer que les travailleurs qui perdront leur emploi durant la transition seront accompagnés dans une démarche de formation et de requalification.

La transition juste se structure autour de sept positions :

- 1 promouvoir un dialogue social pour construire un consensus autour de la transition ;
- 2 respecter le droit du travail ;
- 3 favoriser l'égalité des genres ;
- 4 penser ensemble les questions économiques, écologiques, sociales et d'éducation/formation ;
- 5 offrir une protection contre les pertes d'emploi ;
- 6 promouvoir des solutions adaptées aux contextes nationaux, notamment en matière de politiques sociales ;
- 7 favoriser la coopération internationale et la lutte contre les inégalités (Laplante, 2018).

Toutefois, la TSÉ n'est pas axée sur le besoin de réintégrer les travailleurs victimes de la décarbonisation, mais plutôt sur la création de nouveaux emplois dans des initiatives entrepreneuriales issues de l'ÉSS. De plus, plutôt que de chercher à s'adapter aux contextes nationaux, la TSÉ cherche à développer des normes de justice sociale et à les rendre plus ambitieuses. Finalement, elle concentre son activité dans un cadre territorial plus à même de créer la synergie entre organisations citoyennes et entrepreneuriales.

La TSÉ cherche à incarner la transition dans des organisations qui, au fur et à mesure qu'elles se stabilisent, peuvent mieux se transporter du local vers le global. Au-

trement dit, lorsque des ITSÉ sont fondées, expérimentées et développées jusqu'à maturité, elles peuvent plus facilement se disséminer, inspirer des initiatives ailleurs sur les territoires, se construire en réseaux et contribuer à un modèle de développement alternatif. À terme, la TSÉ vise à transformer les pratiques de tous les acteurs, y compris ceux qui résistent à la TSÉ, par le biais d'une systématisation des changements proposés (Le Labo de l'ESS, 2020b, p. 9). La TSÉ est typiquement portée par des groupes où les liens sociaux sont forts (quartiers, groupes militants, groupes d'affinités, etc.).

²⁶ Appel de l'OIT à agir de façon urgente pour atteindre les objectifs climat.

Synthèse des différents discours de transition



Approche	Définition de la transition	Principales interventions proposées	Acteurs de changement	Attitude vis-à-vis du capitalisme
Décroissance	<ul style="list-style-type: none"> ● Critiquer et s'attaquer à la place prise par l'économie productiviste et ramener/maintenir l'impact environnemental de l'économie en dessous des seuils d'irréversibilité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Multiplier les initiatives locales, solidaires ● S'attaquer aux « fausses solutions » (croissance verte, découplage, etc.) ● Démarchandiser (jardins communautaires, logiciels libres, etc.) ● Revoir la place de l'économie matérielle dans nos vies 	<ul style="list-style-type: none"> ● D'abord les individus (décolonisation mentale) ● Puis les communautés locales politisées 	Très critique
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ● Satisfaire les besoins sociaux, environnementaux et économiques sans compromettre la capacité des générations futures à les satisfaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Politiques nationales de réduction des GES ● Coopération et transferts technologiques nord-sud 	Du haut vers le bas : <ul style="list-style-type: none"> ● organisations transnationales ● gouvernement ● entreprises 	Ambivalent (variable selon les auteurs)
Économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ● Amener la contrainte environnementale dans le marché ● Intégrer l'environnement au sein de l'économie capitaliste 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre un prix sur la pollution ● Lever les barrières à l'innovation technique (découplage PIB-pollution) ● Développer les énergies propres 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises privées à but lucratif, telles que les entreprises sociales se revendiquant d'une mission environnementale 	Optimiste
Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ● Décarboner l'économie ● Modifier structurellement les modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Détacher notre système des énergies fossiles qui sont en cours d'épuisement et dont la consommation produit des gaz à effet de serre (approche plutôt technocentriste) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Paliers gouvernementaux ● Entreprises privées à but lucratif 	Optimiste
Transition juste	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminuer l'impact environnemental de l'économie tout en s'assurant que les travailleurs qui subiront le coût de la décarbonisation (industries polluantes) soient accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place des fonds gouvernementaux pour la formation et la requalification de la main-d'œuvre ● Accompagner les secteurs porteurs de la transition (construction immobilière, transport en commun, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernements ● Syndicats ● Travailleurs 	De neutre à plutôt critique

<p>Transition socioécologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Ramener ou maintenir les écosystèmes en dessous de leur seuil d'irréversibilité en remplaçant les structures économiques responsables de leur dégradation ● Transition sociale (plus d'entreprises démocratiques et solidaires) + autres facteurs macro 	<ul style="list-style-type: none"> ● Multiplier les entreprises d'ESS et les initiatives citoyennes actives dans le domaine environnemental ● Favoriser l'engagement citoyen ● Accroître les dimensions qualitatives du bien-être avec une insistance sur les liens sociaux et les initiatives territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises d'ESS ● Initiatives citoyennes ● Partenariat acteurs publics et société civile 	<p>Critique</p>
<p>Villes en transition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adapter les communautés locales via la résilience devant l'inévitabilité des crises climatiques et énergétiques ● Rendre les communautés moins dépendantes des chaînes d'approvisionnement transnationales et des énergies fossiles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les initiatives locales qui bâtissent dès maintenant la résilience et la baisse de la consommation d'énergie (potager, localisme, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Communautés locales (quartiers, communes, etc.) 	<p>Plutôt critique</p>

Les initiatives de transition, un cadre pour penser la TSÉ?

Concrètement, la TSÉ s'incarne dans une multitude d'initiatives (organisations ou pratiques) économiques, démocratiques et solidaires qui :

- 1 cherchent** à atteindre un niveau moindre de production et de consommation matérielles et énergétiques permettant de ramener la dégradation des écosystèmes à un état plus proche des limites planétaires;
- 2 augmentent** le bien-être humain par le développement de dimensions qualitatives du bien-être (liens sociocommunautaires plus forts, réduction des inégalités, écosystèmes locaux plus sains, meilleure santé physique et mentale, acquisition d'habiletés, connaissances et savoir-faire des acteurs impliqués dans des entreprises de l'ESS, etc.);
- 3 amènent** l'économie à un niveau de soutenabilité écologique et sociale (voir schéma 5)²⁷.

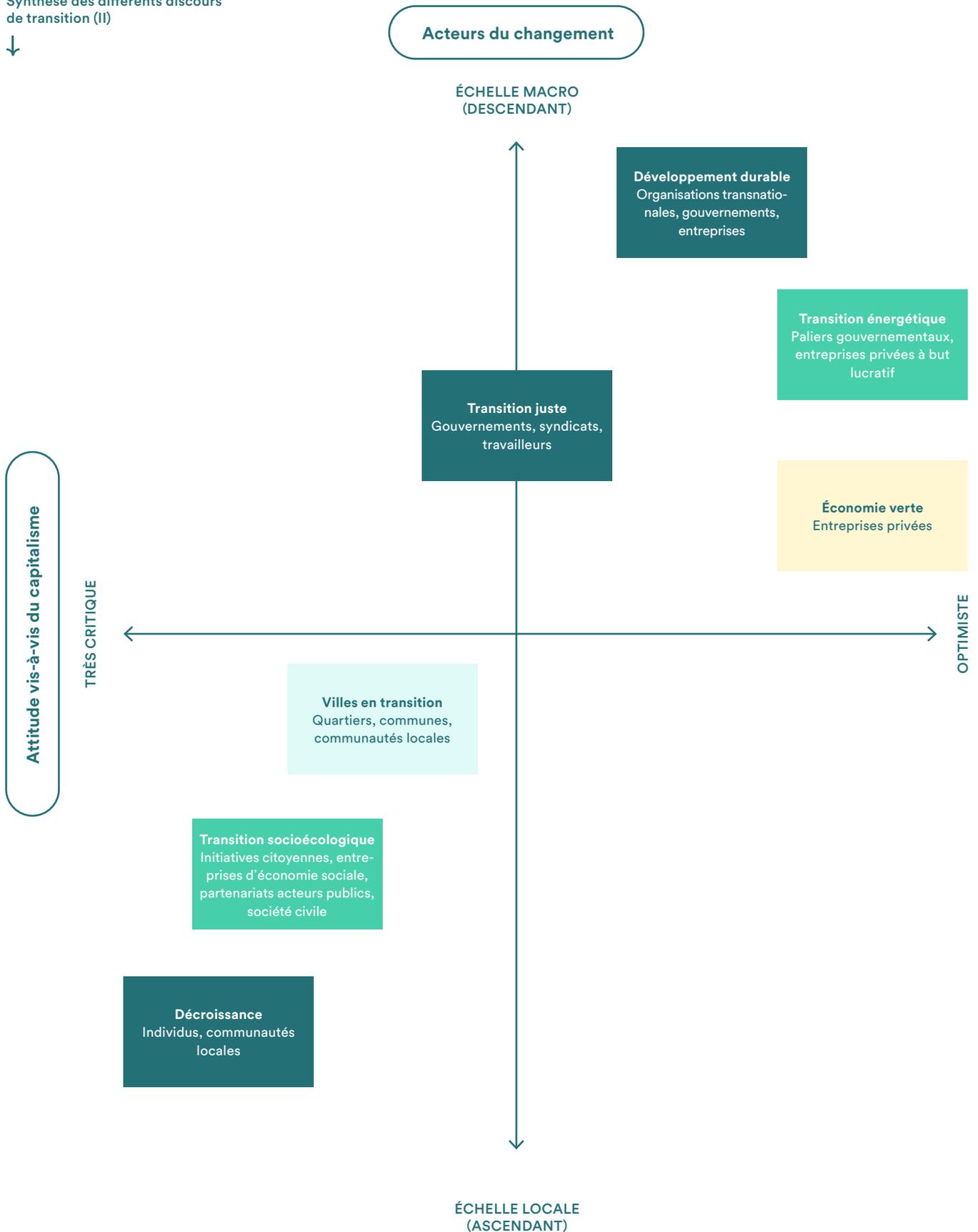
La TSÉ s'opérationnalise principalement à travers des initiatives de transition socioécologique (ITSE) de type citoyenne ou entrepreneuriale qui se distinguent de l'économie capitaliste privée et des entreprises d'État. Ces initiatives cherchent à créer dans leur sillage un effet multiplicateur en vue d'éduquer et d'influencer la société plus globalement (Nadeau, 2018, p. 37). Elles visent la création, la multiplication et la mise en réseau de nouvelles organisations citoyennes et entrepreneuriales démocratiques axées sur la solidarité et sur un nouveau rapport aux écosystèmes jusqu'à ce qu'elles atteignent un potentiel vraiment transformateur (Fontan et al., 2014, p. 98).

Mais ces initiatives ne forment pas un ensemble homogène et documenté. De quoi s'agit-il exactement? Est-il possible d'élaborer une typologie de ces initiatives à partir de critères objectifs? Voilà quelques-unes des questions auxquelles se consacre cette troisième partie, résultat du projet de [Cartographie des ITSE accueillie sur le réseau Passerelles](#).

²⁷ La question de l'horizon temporel de la TSÉ, c'est-à-dire une estimation de sa durée, est sciemment laissée de côté. Trop de paramètres sont à considérer pour l'évaluer, sans compter les incertitudes (émergence d'événements exogènes et inattendus comme la pandémie de COVID-19 — qui a mis à mal à peu près toutes les projections économiques éla-

borées avant mars 2020 — ou encore l'effondrement du prix du pétrole en mars 2020 qui a affecté la rentabilité des projets d'énergie renouvelable). Certains auteurs, comme Laurent & Pochet (2015) évoquent un horizon à 20 ou 40 ans tandis que Markard (2012) parle d'un horizon de 50 ans ou plus.

Synthèse des différents discours de transition (II)



Vers un cadre → d'analyse des initiatives de transition socio — écologique



Proposition de définition

Abordés dans cette partie

La définition et les caractéristiques des ITSÉ • Les critères possibles pour les identifier • Les ITSÉ citoyennes, les ITSÉ entrepreneuriales

On parle d'ITSÉ lorsqu'il est possible de repérer un groupe d'individus qui entreprennent une action collective sur un territoire (Laigle & Racineux, 2017). Portée par au moins deux acteurs individuels ou collectifs, elle met les citoyens en capacité d'agir à travers des projets économiques, environnementaux ou citoyens communs qui permettent de construire de nouveaux rapports société-économie-environnement et accroissent la résilience sociale et locale. Une ITSÉ vise l'évolution des pratiques collectives.

Une ITSÉ est d'abord une **expérimentation**, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un processus d'apprentissage, d'essai et d'erreur ou encore d'application d'hypothèses. Matschoss et Heiskanen (2017) identifient trois principaux critères permettant de décrire ce que font les expérimentations, soit : « l'agrégation » des apprentissages, la « déviation » des pratiques existantes au sein du contexte d'expérimentation et la génération d'impacts en dehors du contexte d'expérimentation. Audet et al. forment deux observations générales à propos des expérimentations dans le contexte de la transition écologique. D'abord que l'apprentissage du changement est une justification généralisée pour l'organisation d'expérimentations. On reconnaît ainsi à ces expérimentations le mérite de mener concrètement, et à des échelles variables, à la transition écologique, et d'enseigner des apprentissages « en faisant » dans un contexte d'incertitude et d'ambiguïté caractéristique des problèmes persistants²⁸ (Kemp et Loorbach, 2006 ; Luederitz et al., 2017). Deuxièmement, lorsqu'une expérimentation offre des résultats concluants, il est permis de penser qu'elle peut faire l'objet d'un « transfert » dans d'autres contextes, et entraîner des transformations plus larges, à un niveau plus structurel de l'organisation sociale.

Les ITSÉ peuvent être initiées par des **citoyens, des milieux associatifs et écologistes, des entreprises d'économie sociale ou par d'autres types acteurs** : l'objectif premier des porteurs de projet ne doit pas être strictement lucratif et l'un de leurs objectifs ultimes doit être la transformation du rapport de l'économie à l'environnement.

Il n'existe actuellement pas de définition consensuelle de ce qu'est une ITSÉ. La typologie proposée ici dans le cadre de la [Cartographie des ITSÉ](#) menée par le TIESS a donc pour but d'alimenter les réflexions autour de la transition écologique, tant pour le milieu de l'économie sociale que pour l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à cette question. Nous proposons la définition suivante des ITSÉ.

Les ITSÉ :

- 1 regroupent l'ensemble des **expériences citoyennes ou entrepreneuriales** pouvant être partenariales, qui sont démocratiques (soumises à la participation et à la délibération) et sociales et solidaires (volonté de réduire les inégalités socioéconomiques) ;
- 2 modifient les rapports société-économie-environnement par la mise en place d'actions qui visent une **transformation vers des systèmes plus soutenables au point de vue social et environnemental**. Elles se retrouvent dans des domaines variés (agriculture, énergie, transport, recyclage, etc.) ;
- 3 rassemblent des acteurs dont les actions vont dans le sens d'un **maillage entre enjeux sociaux et environnementaux**.

²⁸ Dans le contexte d'une étude sur les initiatives citoyennes de revitalisation des territoires ruraux au Québec, Klein et son équipe identifiaient les conditions de succès suivantes : 1) l'appui financier des administrations publiques ; 2) l'implication large des citoyens demeurant sur les territoires

visés par les initiatives ; 3) le développement de nouvelles identités collectives résultant de ces initiatives et favorisant de nouveaux liens sociaux entre acteurs et 4) la présence d'espaces de réflexion, de délibération et de réflexivité entre les acteurs (Klein et al., 2016).

Cette définition appelle d'emblée quelques commentaires.

L'orientation environnementale de l'initiative n'a pas nécessairement à être formulée explicitement dans une charte ou dans un énoncé de principe contraignant. Exiger la présence d'objectifs environnementaux au sein des ITSÉ semble à ce jour contreproductif. En effet, les initiatives environnementales foisonnent et le mouvement est en développement constant. Les projets de monnaies locales ou d'échange de services, par exemple, ne sont peut-être pas apparus pour répondre à un besoin environnemental, mais ils apparaissent aujourd'hui comme des leviers pour faciliter la transition écologique aux yeux d'un ensemble d'acteurs mobilisés sur des enjeux environnementaux. Les objectifs et modes d'organisation de ces initiatives sont susceptibles de changer dans le temps. Des critères objectifs trop rigoureux réduiraient les chances de saisir des initiatives futures dans leur diversité organisationnelle. Toutefois, la conscience subjective d'un maillage entre enjeux sociaux et environnementaux doit être présente au sein d'une masse critique d'acteurs impliqués dans les ITSÉ.

Les ITSÉ répondent aux particularités des différentes localités et communautés où elles émergent (Smith & Ely, 2007). Typiquement, quoique non exclusivement, ces initiatives collectives sont locales puisque c'est à cette échelle qu'il est le plus aisé de coordonner démocratiquement l'action d'acteurs d'horizons divers, ce que plusieurs ITSÉ tentent de réaliser (Fontan et al., 2014). Elles se distinguent des approches de simplicité volontaire (Mongeau, 1998) et de la consommation responsable puisqu'elles dépassent l'action individuelle et **proposent**



une mobilisation collective. Elles jouent un rôle politique dans la mesure où elles cherchent à **intervenir sur le vivre ensemble**. Tout en étant autonomes face aux pouvoirs publics, elles s'inscrivent bien souvent dans des dynamiques collaboratives avec les gouvernements municipaux ou régionaux.

Créer une ITSÉ ou s'y impliquer peut être motivé par différentes aspirations : satisfaire un ou des besoins, renforcer des liens sociaux à l'échelle locale, créer un lieu d'expression ou de mobilisation politique, renforcer le pouvoir d'agir des communautés, accroître l'égalité sociale ainsi que la résilience sociale (création d'emplois stables, bien rémunérés et non délocalisables) et environnementale (qui renforce la communauté dans un contexte de changement climatique plutôt que de la rendre vulnérable) (Smith & Ely, 2007), etc. Paradoxalement, ces aspirations sont plus souvent de nature sociale qu'environnementale.

Proposition de catégorisation

—

Cette proposition de typologie s'impose par le fait qu'il n'existe actuellement ni définition consensuelle de ce qu'est une ITSÉ ni portrait de l'implication de l'ÉSS dans la transition. L'Institut de la statistique du Québec, dans son portrait statistique de l'ÉSS de 2016, identifie bien l'environnement et le développement durable comme un domaine de finalité des entreprises de l'ÉSS, mais ne fournit pas de données sur leur nombre, leur taille, leur progression, etc. (Institut de la statistique du Québec, 2019). La seconde édition du Guide d'analyse des entreprises de l'économie sociale ne fournit pas davantage de cadre de référence (Charette & Dorion, 2017). Autrement dit, nous ne disposons pas de typologie standardisée pour isoler les entreprises de l'ÉSS impliquées dans la TSÉ. De plus, nous souhaitons avoir des critères d'identification qui permettent de repérer et d'intégrer des initiatives qui ne sont pas juridiquement institutionnalisées de même que des initiatives qui n'œuvrent pas directement en environnement, mais qui participent par leurs activités à la transition socioécologique (mobilité douce, circuits courts, etc.).

La catégorisation proposée ci-dessous distingue deux principaux types d'ITSÉ : les initiatives entrepreneuriales et les initiatives citoyennes. Bien que leurs objectifs à long terme soient les mêmes, les domaines d'intervention diffèrent. La fonction première d'une ITSÉ citoyenne sera plutôt de favoriser la mobilisation des citoyens et la concertation démocratique, tandis qu'une ITSÉ entrepreneuriale réalisera la vente ou l'échange de produits et/ou de services. Cette distinction n'est ni définitive ni étanche. Elle a pour but de poser des balises schématiques qui aident à distinguer le fonctionnement des ITSÉ. Ceci dit, sur le terrain, les frontières sont parfois moins claires. Ainsi, des entreprises de l'ÉSS naissent parfois sous la forme d'initiatives citoyennes avant de s'incorporer en coopérative, en mutuelle ou en organisme à but

non lucratif (OBNL). À l'inverse, une initiative citoyenne peut s'incorporer en OBNL pour stabiliser sa structure, sans toutefois devenir une entreprise d'économie sociale (absence d'activités marchandes). En résumé, la distinction que nous proposons ici a pour objectif de mieux faire comprendre ce qui se déroule à l'intérieur des initiatives.

a) Les ITSÉ citoyennes

La forme que prennent ces ITSÉ dessine un spectre allant de l'organisation informelle — rencontres entre voisins autour de l'aménagement d'une ruelle verte, par exemple — à des structures juridiquement institutionnalisées (OBNL²⁹, entreprise, etc.).

Une ITSÉ citoyenne cherche à rassembler des citoyens et à susciter la discussion afin de favoriser la **prise de décision démocratique** sur des enjeux liés à la transition. Cette délibération apparaît essentielle dans la mesure où la transition est un enjeu complexe, qui nécessitera des sacrifices et des compromis individuels et collectifs. En ce sens, les initiatives citoyennes cherchent à créer et à renforcer les liens sociaux afin que les changements nécessaires à la transition soient **décidés collectivement**. Les initiatives cherchent souvent à mettre ensemble un groupe hétérogène d'acteurs, c'est-à-dire des acteurs d'horizons différents dont les occasions de rencontre et de dialogue sont a priori rares (Audet et al., 2019).

²⁹ Par exemple, environ 80% des membres du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) sont constitués en OBNL (Massé et al., 2017).

Toutefois, le renforcement de liens sociaux n'est pas qu'un moyen, il est également un résultat de la mobilisation. Les ITSÉ citoyennes utilisent en effet **l'approfondissement du lien social pour combattre l'individualisme et la démobilisation sociale et politique**, qui causent en partie la catastrophe environnementale actuelle. Comment ? En encourageant un engagement citoyen et démocratique axé sur l'amélioration de la qualité et du niveau de vie (Klein et al., 2016), une revendication susceptible de mobiliser des citoyens aux intérêts et objectifs divers autour de mobilisations relatives à la transition.

Certaines initiatives citoyennes cherchent également à véhiculer un message, et parfois à soutenir, à mobiliser et à concerter des initiatives d'**opposition aux projets incohérents avec la transition écologique** à l'extérieur du cadre des institutions classiques de la démocratie représentative (parlements, partis politiques, etc.). Ces initiatives sont souvent marquées par une méfiance envers l'État, les organes de gouvernance transnationale et les entreprises privées. À cet effet, elles privilégient l'action locale pour s'attaquer à un problème socioécologique (alimentation, transport, travail, etc.) (Chanez & Lebrun-Paré, 2015, p. 142). Certaines ITSÉ citoyennes se consacrent à l'éducation populaire pour faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de la biosphère dans le bien-être humain; d'autres exercent une pression auprès des gouvernements afin qu'ils adoptent des politiques publiques alignées avec l'urgence écologique; d'autres cherchent à mobiliser et à intégrer davantage d'acteurs dans la TSE ainsi qu'à changer leurs habitudes (Seyfang & Smith, 2007, p. 595); d'autres, enfin, s'opposent aux projets de développement poursuivant la logique du mode de développement extractiviste et globalisé, etc.

En résumé, les initiatives citoyennes cherchent à mettre en capacité les communautés en y renforçant la participation citoyenne et les liens sociaux (Nadeau, 2018).

Critères d'identification d'une ITSÉ citoyenne

Quels critères permettent d'identifier ce qui peut être qualifié ou non d'ITSÉ? La réponse à cette question se base sur des réflexions portant sur les entreprises et qui ont servi à développer autant les critères des ITSÉ citoyennes que ceux des ITSÉ entrepreneuriales.

Cette proposition s'inspire donc des typologies retrouvées dans la littérature sur l'ÉSS, notamment le cadre de référence du Chantier de l'économie sociale. Elle s'inspire aussi de typologies sur les initiatives citoyennes et elle repose surtout sur les critères développés par L'Allier et Audet (2020) afin d'identifier et caractériser des entreprises de la transition³⁰ et de la [Charte des luttes de SuperLocal](#) (SuperLocal, 2020). Chaque critère est spécifié par des éléments observables présentés en sous-point. Pour se qualifier, une initiative doit tendre à répondre à l'ensemble des critères; mais il s'agit bien sûr d'un idéal type: certaines initiatives pourraient s'avérer tout à fait intéressantes dans le cadre de ce travail sans qu'elles les présentent tous.

³⁰ L'Allier, M.-S. et Audet, R. (2020). Les entreprises de l'économie verte sont-elles des entreprises de la transition socioécologique? *Revue de l'organisation responsable*, 15(1), 31-43.

Critères d'identification d'une ITSE citoyenne

Pour être qualifiée d'« ITSE citoyenne », l'initiative doit répondre aux critères suivants.

1 Environnement

L'initiative répond à un problème écologique objectif à travers sa mission (protection/restauration des écosystèmes, par exemple) ou par le biais d'activités qui contribuent à ramener les impacts des activités humaines à l'intérieur des limites planétaires.

- Ces activités ne portent pas atteinte à la biodiversité, ne contribuent pas à la raréfaction des ressources et ne participent pas à l'augmentation des gaz à effet de serre.
- L'initiative participe activement à la protection et au maintien des ressources clés.

2 Équité sociale, justice sociale et inclusion

L'initiative ne se concentre pas seulement sur l'aspect environnemental de la transition, mais vise également une amélioration de l'équité et de la justice sociale.

- Elle vise l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité, dans une visée inclusive.

3 Niveau de conscience

Les porteurs de l'initiative perçoivent et comprennent réellement la gravité des crises environnementales.

- Cette perception détermine le type de solutions recherchées et implantées.

4 Adhésion à une redéfinition de la croissance

Les personnes qui portent l'initiative pensent qu'il est nécessaire de prioriser le bien-être sociétal et écologique plutôt que la croissance sans contrainte de la production, de la consommation et de l'accumulation.

- Les porteurs de l'initiative croient en la nécessité de désinvestir et de ralentir les activités économiques néfastes pour l'environnement et le bien-être des communautés, et ce, au profit d'activités économiques qui les protègent et les améliorent.

5 Changements systémiques

L'initiative vise une transformation vers des systèmes plus soutenables au point de vue social et environnemental, c'est-à-dire une transition socioécologique.

- Afin d'atteindre cet objectif, l'ITSE citoyenne peut suggérer de nouvelles manières de faire, proposer des innovations radicales visant à transformer plus largement le système, et ce, malgré les difficultés qu'une telle stratégie peut impliquer.
- Elle peut réaliser un travail important du point de vue cognitif, institutionnel, économique et politique pour persuader une variété d'acteurs d'aller vers une transformation du système (nouvelles pratiques, règles, politiques publiques, etc.).
- Elle peut proposer des solutions aux freins (légaux, réglementaires, etc.) que rencontrent aujourd'hui ces régimes et dont le progrès ne se mesure pas qu'en termes économiques.

6 Gouvernance démocratique

L'initiative adopte une gouvernance démocratique.

→ En cas d'organisation juridiquement constituée :

- le pouvoir décisionnel au sein de l'assemblée générale se distribue selon la formule un membre = un vote, et le conseil d'administration est élu par les membres.

→ En cas d'organisation non juridiquement constituée (collectif, etc.) :

- l'idée générale de la répartition des pouvoirs se fait selon le principe une personne = un vote ;
- les porteurs d'initiative assurent la présence d'un espace de délibération et de démocratie citoyenne responsable des orientations de développement de l'initiative ;
- elle promeut une citoyenneté active par la prise en charge collective des problèmes environnementaux et sociaux. Autrement dit, l'initiative repose sur un processus de participation citoyenne.

b) Les ITSÉ entrepreneuriales

On définit les ITSÉ entrepreneuriales³¹ comme les initiatives à propriété collective qui sont incorporées, enregistrées légalement comme coopératives, OBNL ou mutuelles qui vendent des biens et services. Les objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance démocratique y priment sur les objectifs de rentabilité (Lambert et al., 2019, p. 3; Hamel, 2012, p. 26). Ces initiatives peuvent placer un problème écologique objectif au centre de leur mission (par exemple la protection ou la restauration des écosystèmes) ou offrir des produits, services et processus qui contribuent à ramener les impacts des activités humaines à l'intérieur des limites planétaires.

Des entreprises dites privées appartenant au mouvement de l'entrepreneuriat social pourraient être intéressantes à observer à titre d'ITSÉ entrepreneuriales. Cependant, puisque les pratiques de délibération, de participation citoyenne et de démocratie jouent un rôle central dans les ITSÉ, il a été décidé, dans le cadre du travail de cartographie qui a mené à réaliser cette typologie, que la gouvernance démocratique et la propriété collective constitueraient des critères essentiels.

Les ITSÉ entrepreneuriales ne sont cependant pas des entreprises traditionnelles de l'ÉSS puisqu'aux missions économiques et sociales (création d'emploi, offre de services répondant à un besoin social, insertion sociale, etc.) doit en effet s'ajouter une mission ou une préoccupation environnementale (écoconception, gestion écologique des immeubles, production alimentaire locale, gestion d'un espace naturel, etc.) pour qu'une entreprise de l'ÉSS puisse se qualifier. Cette mission doit être au centre de son activité : sur le plan organisationnel, les entreprises cherchent à générer des rapports de consommation, de production et de gestion fondés sur des critères socioécologiques (Hamel, 2012, p. 113).

Comme pour les ITSÉ citoyennes, cette mission environnementale n'a pas nécessairement à être clairement formulée dans une charte ou dans un énoncé de principes. Toutefois, elle doit être partagée par une masse critique d'acteurs impliqués. Plusieurs ITSÉ entrepreneuriales se développent à la marge des circuits marchands. Ainsi, plusieurs ITSÉ répondent à des besoins comblés ni par le marché ni par les entreprises traditionnelles, tout en s'appuyant sur la conscience militante et le bénévolat pour se développer, plutôt que sur la compétitivité de leurs biens et services.

Les ITSÉ entrepreneuriales se définissent donc **comme des entreprises pour lesquelles l'activité économique est un moyen de remplir une mission sociale et environnementale**³². On remarque que la description des ITSÉ entrepreneuriales ressemble à celles des entreprises de l'ÉSS (Gouvernement du Québec, 2020). Toutes les entreprises de l'ÉSS ne font pas montre d'orientations ni de pratiques cohérentes avec des objectifs forts de soutenabilité écologique. Toutefois, la gouvernance démocratique, la souplesse organisationnelle et l'ouverture à l'innovation sociale semblent faire des entreprises de l'ÉSS un terreau fertile aux ITSÉ (Hamel, 2012, p. 47). Ces valeurs et principes de gouvernance sont essentiels dans une perspective de TSÉ, car elles sont susceptibles de rendre désirables ou du moins acceptables les transformations profondes induites par un changement de paradigme.

³¹ La qualification de « entrepreneuriale » ne signifie en rien que la mobilisation citoyenne soit absente : la plupart de ces ITSÉ sont d'ailleurs nées de mobilisations citoyennes. Il s'agit en quelque sorte d'initiatives citoyennes qui s'incarnent à travers une structure entrepreneuriale. Aux fins de cette

typologie, nous les appelons toutefois simplement entrepreneuriales.

³² Ainsi, un réseau d'échange de services décentralisé correspond à une initiative entrepreneuriale, malgré l'absence d'une structure légale formelle.

Que sont les entreprises d'économie sociale et solidaire ?

L'ÉSS s'est développée comme un ensemble d'entreprises gérées démocratiquement, construites sur les bases de l'entrepreneuriat collectif, visant à répondre à des besoins humains et à renforcer l'autonomie des acteurs impliqués. En plus d'être un ensemble d'entreprises, l'ÉSS est un mouvement qui propose un modèle de développement alternatif au modèle actuel. Au Québec, ce modèle représente un chiffre d'affaires annuel de plus de 47,6G\$ et plus de 220 000 employés³³. Selon la Loi sur l'économie sociale de 2020, une entreprise d'économie sociale et solidaire est caractérisée par six critères précis :

- 1 l'entreprise a pour objectif premier de **répondre aux besoins** de ses membres et/ou de la collectivité ;
- 2 l'entreprise est **indépendante**, dans sa gouvernance, du secteur public ;
- 3 l'entreprise est dotée d'un **cadre démocratique de gouvernance** ;
- 4 l'entreprise vise la **viabilité économique** ;
- 5 l'entreprise prévoit la **redistribution des bénéfices** aux membres selon un principe d'équité ou au bénéfice de la communauté ;
- 6 en cas de dissolution, les actifs de l'entreprise sont distribués à une personne morale partageant ses objectifs (Gouvernement du Québec, 2020).

Par ailleurs, l'ÉSS est propice à l'expérimentation des modèles d'affaires viables, alternatifs à ceux des entreprises traditionnelles qui sont soumises à de stricts impératifs de rentabilité. Elle offre un cadre favorable à la localisation de l'économie, stratégie clé de la TSÉ, car les entreprises de l'ÉSS puisent la plupart du temps dans la main-d'œuvre, les actifs, les institutions et le tissu sociocommunautaire locaux pour trouver leurs fournisseurs et leurs clients (Hamel, 2012). En cela, elles présentent plusieurs points de convergence avec les ITSÉ entrepreneuriales, qui s'appuient sur un lien social, des organisations ou des réseaux déjà existants au sein des communautés locales dans le but d'en créer de nouveaux, de produire ou de gérer des biens publics et environnementaux ou des communs.

Si les convergences sont nombreuses, EÉS et ITSÉ ne sont pas des catégories interchangeableables. À ce jour, il n'existe pas de cadre de référence sur l'intégration de la dimension environnementale par les entreprises de l'ÉSS (Hamel, 2012, p. 79). Plusieurs entreprises de l'ÉSS sont créées avec d'autres objectifs que celui de favoriser des

rapports durables avec l'environnement (insertion socio-professionnelle, épargne populaire, gestion d'un parc immobilier, etc.). L'esprit des ITSÉ consiste à aller plus loin sur le plan environnemental que le champ traditionnel de l'ÉSS et à occuper de nouveaux domaines d'intervention en intégrant les enjeux environnementaux. Ainsi, on pourra qualifier d'ITSÉ une entreprise d'économie sociale si elle inclut une mission de protection/restauration de l'environnement ou des actions qui participent à la transition à un niveau important. **En résumé, si une ITSÉ entrepreneuriale est, selon la lettre ou l'esprit, une entreprise de l'ÉSS, l'inverse n'est pas nécessairement vrai.**

Pour stimuler cette convergence entre ITSÉ et ÉSS, plusieurs stratégies sont identifiées dans la littérature. Ces éléments sont abordés dans *L'ÉSS, un levier pour accélérer la transition socioécologique*, paru dans notre collection Points de repère | Cadrages.

³³ Institut de la statistique du Québec (2019).

Critères d'identification d'une ITSÉ entrepreneuriale

Pour être qualifiée de «ITSÉ entrepreneuriale», une organisation doit répondre positivement aux critères et indicateurs suivants.

1 Environnement

L'initiative répond à un problème écologique objectif à travers sa mission (protection/restauration des écosystèmes, par exemple) ou en offrant des produits, des services et des processus contribuant à ramener les impacts des activités humaines à l'intérieur des limites planétaires (mobilité douce, circuits courts, économie circulaire, etc.).

- Les activités de l'entreprise ne portent pas atteinte à la biodiversité, ne contribuent pas à la raréfaction des ressources, et ne participent pas à l'augmentation des gaz à effet de serre.
- L'entreprise ne se contente pas de moins polluer et «d'internaliser ses externalités³⁴», elle participe à la protection et au maintien des ressources clés.

2 Équité sociale, justice sociale et inclusion

L'initiative répond aux critères d'identification de l'ÉSS, elle ne se concentre pas seulement sur l'aspect environnemental de la transition, mais vise également une amélioration de l'équité et de la justice sociale.

- Elle défend la primauté de la personne sur le capital dans la répartition de ses revenus/surplus.
- Elle vise l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité dans une visée inclusive.

3 Niveau de conscience

Les membres de l'entreprise comprennent et perçoivent réellement la gravité des crises environnementales.

- Cette perception détermine le type de solutions éventuellement recherchées et implantées.

4 Redéfinition de la croissance

Les membres de l'entreprise considèrent qu'il est nécessaire de prioriser le bien-être sociétal et écologique plutôt que la croissance sans contrainte de la production, de la consommation et de l'accumulation.

- Ses membres sentent la nécessité de désinvestir et de ralentir les activités économiques néfastes pour l'environnement et le bien-être des communautés, et ce, au profit d'activités économiques les protégeant et les améliorant.

5 Changements systémiques

L'initiative vise une restructuration et une redéfinition fondamentale des modèles d'affaires en vue d'amorcer une transformation vers des systèmes plus soutenables au point de vue social et environnemental, c'est-à-dire une transition socioécologique. Cette volonté d'influencer la filière dans laquelle elle s'inscrit (transport, énergie, alimentation) va au-delà de l'amélioration de ses processus internes ou de son image corporative. Afin d'atteindre cet objectif, l'ITSÉ entrepreneuriale peut :

- suggérer de nouvelles manières de faire, proposer des innovations radicales visant à transformer un système plus large, et ce, malgré les difficultés qu'une telle stratégie peut impliquer;
- réaliser un travail important du point de vue cognitif, institutionnel, économique et politique pour persuader une variété importante d'acteurs des régimes dominants d'aller vers une transformation du système (nouvelles pratiques, règles, politiques publiques, etc.);
- proposer des alternatives et des solutions qui répondent aux freins et aux verrouillages (légaux, réglementaires, etc.) que rencontrent aujourd'hui ces régimes et dont le progrès ne se mesure pas qu'en termes économiques.

³⁴Une externalité est un coût (externalité négative) ou un bénéfice (externalité positive) qui se répercute sur des personnes autres que celles qui produisent ou consomment.

6 Gouvernance démocratique :

L'ITSE adopte une gouvernance démocratique.

- Le pouvoir décisionnel au sein de l'assemblée générale se distribue selon la formule un membre = un vote, et le conseil d'administration est élu par les membres.
- Elle promeut une citoyenneté active par la prise en charge collective des problèmes environnementaux et sociaux. Autrement dit, l'initiative repose sur un processus de participation citoyenne.

7 Viabilité économique et redistribution

L'ITSE poursuit un objectif de performance économique assujéti à sa mission sociale et environnementale.

- L'initiative cherche à assurer sa viabilité à partir de ses revenus récurrents, notamment ceux tirés de sa vente de biens et/ou de services.
- Ses activités marchandes sont un moyen au service d'une finalité socio-environnementale.
- L'initiative prévoit une distribution de ses ressources financières au bénéfice de sa mission. En cas de dissolution, les actifs restants seront légués à une personne morale ayant une mission sociale et environnementale de nature similaire.

Bien que formellement indépendantes des pouvoirs publics, les ITSE entretiennent souvent des rapports avec eux, notamment à l'échelle locale (arrondissements, municipalités, MRC, etc.).

Ces rapports peuvent prendre différentes formes :

- **complémentarité**
compléter, voir accompagner une offre de services publics;
- **alternative**
porter un projet de transformation radicale de l'économie, se posant en alternative à l'action publique (nouvelles formes de production d'énergie, de soins de santé, etc.);
- **lobbying**
exercer une pression sur les élus³⁵;
- **hostilité**
s'inscrire en opposition aux politiques publiques (Laigle & Racineux, 2017).

À noter que certains de ces types de rapports existent aussi entre les entreprises privées et les pouvoirs publics. Ce qui distingue les rapports du public avec les ITSE

repose souvent sur la recherche de l'intérêt collectif ou de l'intérêt général. Les liens avec le milieu de la recherche sont également riches et multiples.

³⁵ Ainsi, en France, des dizaines d'organisations entrepreneuriales et de la société civile ont élaboré le « Pacte pour la transition », un ensemble de 32 mesures adressées aux candidates et candidats aux

élections municipales de 2020 et visant à les faire adopter par des mesures de transition socioécologique sur leur territoire (Collectif pour une transition citoyenne, 2019).

Conclu — sion



Conclusion

L'importance d'agir face à la crise climatique rejoint de nombreux acteurs, et le concept de transition gagne en importance. Or, différents discours et approches de la transition cohabitent. Certains d'entre eux reposent davantage sur l'apport de la technologie pour œuvrer à la transition (approches technocentristes) alors que d'autres se basent plus sur l'inclusion, la justice sociale et la participation citoyenne (approches écocentristes). Une multitude de nuances existent donc, et les positions des différents acteurs ne sont pas toujours campées puisque la compréhension de ce qu'est et de ce qu'exige la transition est en train de se construire.

Dans ce champ en construction, ce texte lance quelques pistes pour se doter d'une définition commune de la « transition socioécologique ». Ce travail de synthèse de connaissances a été également l'occasion d'identifier une série de critères objectifs qui permettent de mieux circonscrire le terme d'« initiative de transition ». Il offre des bases solides pour réfléchir aux meilleurs moyens d'accélérer ce mouvement de transformation de la société.

Bien sûr, l'identification d'initiatives de transition n'est pas suffisante pour accélérer de façon substantielle la transition. Il faut pouvoir soutenir leur multiplication et leur potentiel à entraîner des changements systémiques. Pour un ensemble complexe de raisons, les ITSÉ sont actuellement limitées dans leur potentiel de transformation globale de l'économie (De Muynck, 2011). Pour devenir un exemple et un tremplin vers une transition en profondeur, les ITSÉ doivent étendre leur influence et faire système. Nous croyons que les ITSÉ pourraient mieux remplir cet objectif de transformation globale de l'économie :

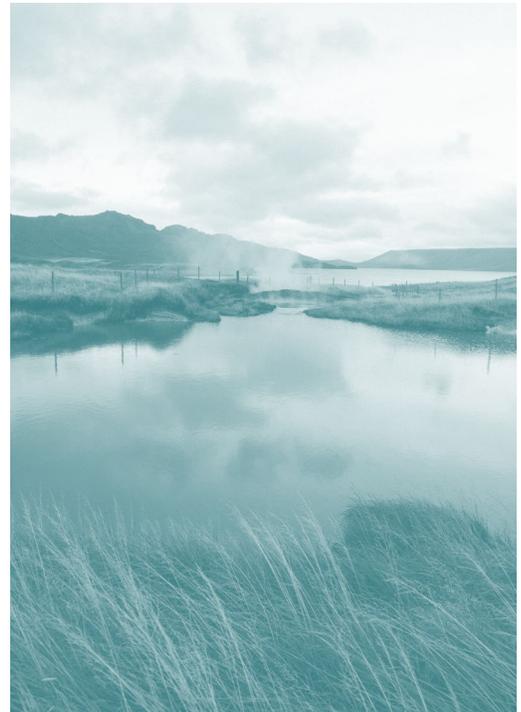
- **d'une part en adoptant une ou plusieurs des multiples stratégies de « changement d'échelle »,**
- **mais aussi par le développement de facteurs de facilitation du changement d'échelle des ITSÉ.**

Les stratégies de changement d'échelle offrent un cadre de réflexion intéressant pour penser un changement de nature systémique des ITSÉ soutenues par un ensemble d'éléments qui permettraient d'augmenter leurs retombées sur la société. Plusieurs facteurs de facilitation de la diffusion des initiatives sont cités dans la littérature : la présence d'un écosystème d'acteurs bien rodé ; l'affinité autour de valeurs communes ; la présence de structures associatives fortes permettant de canaliser les efforts ; la complémentarité et la participation à des initiatives publiques (subventions) ; la présence d'une logique d'apprentissage et de réflexivité collective ; la présence d'accompagnateurs pour les porteurs de projets ; l'organisation en réseaux et la présence d'institutions financières permettant la diversification et la mutualisation du capital des initiatives (Laigle & Racineux, 2017).

Plusieurs projets de recherche-action s'intéressent particulièrement à la notion de maillage des initiatives de transition dans une perspective de changement systémique. Ils mettent de l'avant la notion de maillage comme facteur de facilitation du changement d'échelle qui permettrait notamment une meilleure transférabilité de l'expérience (facteurs de succès, freins, leviers), des pratiques (outils, méthodes) dans une logique d'échanges interterritoriaux tout en créant un dialogue au niveau national (Le Labo de l'ESS, 2020b).

C'est précisément dans cet objectif de mise en réseau, de maillage et de construction d'une identité collective pour les acteurs impliqués dans la TSÉ qu'en 2020, le TIESS a amorcé un projet de cartographie des initiatives de transition socioécologique sur le territoire du Québec. À terme, cette cartographie devrait permettre aux acteurs de la transition de s'identifier mutuellement, de construire entre eux des maillages plus denses et ainsi de faciliter leur changement d'échelle.

Pour faire suite à ce texte, une publication intitulée *L'ÉSS, un levier pour accélérer la transition sociale et écologique* s'intéresse aux possibles convergences entre ÉSS et TSÉ et à l'effet démultiplicateur de telles synergies.



Biblio — graphie



- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. (2017). *Alimentation – Les circuits courts de proximité*. La Librairie ADEME. https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ade-me-circuits-courts_201706.pdf
- Akbulut, B. & Adaman, F. (2020). Ecological Economics of Economic Democracy. *Ecological Economics*, 176, 106750. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2020.106750>
- Akbulut, B. (2017). Commons. In C. L. Spash (Ed.), *Routledge Handbook of Ecological Economics* (pp. 395-403). Routledge.
- Albizzati, A., Sibille, B. & Horenbeek, B. (2019). Tribune. *Transition écologique : Coopérons pour accélérer !* Alternatives Économiques. <https://www.alternatives-economiques.fr/transition-ecologique-cooperons-accelerer/00090676>
- Allouche, A. (2019). La sociologie de l'environnement au défi de l'intendance écologique. Comment repenser l'action individuelle dans la gestion collective de l'environnement? *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 14(2), 61-108. <https://doi.org/10.7202/1062507ar>
- André, K., Gheerbrant, C. & Pache, A.-C. (2014). *Changer d'échelle : manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales*. ESSEC Business School et Fondations Edmond de Rothschild. https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/2014_manuel_changer_dechelle_fedr_essec.pdf
- Arpin-Simonetti, E. (2015, 2 février). L'« économie verte » : une voie trompeuse pour le Québec ? Entretien avec Éric Pineault. *Revue Relations*, 777. <https://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/l-economie-verte-une-voie-trompeuse-pour-le-quebec-entretien-avec-eric-pineault>
- Audet, R. (2015a). Le champ des *sustainability transitions* : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, 58, 73-93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Audet, R. (2015 b). Pour une sociologie de la transition énergétique. *Cahiers de recherche sociologique*, 58, 5-13. <https://doi.org/10.7202/1036203ar>
- Audet, R. (2020). *Discussion et lancement de la cartographie d'initiatives en transition socio-écologique au Québec. Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TISS)* [Video]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=t_PYbgjm8Og&t=3498s
- Audet, R., Lefèvre, S., & El-Jed, M. (2015). La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal et la transition socio-écologique du système agroalimentaire. *Les cahiers de recherche OSE*, 01.
- Audet, R., Segers, I. & Manon, M. (2019). Expérimenter la transition écologique dans les ruelles de Montréal : Le cas du projet *Nos milieux de vie ! Lien social et politique*, 82, 224-245. <https://doi.org/10.7202/1061884ar>
- Bauhardt, C. (2014). Solutions to the Crisis? The Green New Deal, Degrowth and the Solidarity Economy: Alternatives to the Capitalist Growth Economy From an Ecofeminist Economics Perspective. *Ecological Economics*, 102, 60-68. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2014.03.015>
- Bauwens, T. & Mertens S. (2017). Social Economy and Polycentric Governance of Transitions. Dans I. Cassiers, K. Maréchal, & D. Méda (Eds), *Post-growth Economics and Society: Exploring the Paths of a Social and Ecological Transition* (pp. 45-62). Routledge.
- Beau-Ferron, C. (2015). Écocommunautés et décroissance : limites et potentialités de l'expérimentation locale. *Nouveaux Cahiers du socialisme* : « La décroissance : pour la suite du monde », 14, 163-172. <https://id.erudit.org/iderudit/79404ac>
- Bellemare, M.-F. (dir.) (2017). *Changer d'échelle en économie sociale : planifier l'essor et découpler les retombées de votre entreprise d'économie sociale*. Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TISS). http://www.tiess.ca/wp-content/uploads/2019/02/TIESS-Guide-Ch_Echel.pdf
- Bérard, D. (2020, 14 février). Les inégalités sont l'angle mort des changements climatiques. *Unpointcinq*. <https://unpointcinq.ca/sinspirer/inegalites-climatiques>
- Booth, D. (2020). Postmaterialism's Social-class Divide: Experiences and Life Satisfaction. *Journal of Human Values*, 27(2), 141-160. <https://doi.org/10.1177/0971685820946180>
- Boudon, R. & Fillieule, R. (2012). L'individualisme méthodologique. Dans *Les méthodes en sociologie* (pp. 41-91), Presses universitaires de France.
- Boyce, J. & Riddle, M. (2007). Cap and Dividend: How to Curb Global Warming While Protecting the Incomes of American Families. *Political Economy Research Institute: Working Paper Series*, 150, 1-24. <https://pdfs.semanticscholar.org/0b7b/0877ce1e-5bcf42af8bdd4035ab278dfa2c24.pdf>
- Brûlé, J.-M. (2015). *Économie sociale et solidaire : des acteurs au cœur de la transition écologique*. L'Atelier : Carnet de chantier. https://base.socioeco.org/docs/16550-cahier_ecologie_web2.pdf
- Carrington, D. (2020, 25 mars). Coronavirus : 'Nature Is Sending Us a Message', Says UN Environmental Chief. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/25/coronavirus-nature-is-sending-us-a-message-says-un-environment-chief>
- Centre d'Économie Sociale, HEC Université de Liège, SAW-B ASBL, Centre de recherches Spiral, Département de Sciences Politiques, Université de Liège, & Ciriec ASBL. (2017). L'ÉCONOMIE SOCIALE EN PRATIQUES. Projet SECIOA : pratiques spécifiques des entreprises d'économie sociale et analyse des impacts générés (No WP1 & WP2; p. 48).
- Chancel, L. (2014). Are Younger Generations Higher Carbon Emitters Than Their Elders? Inequalities, Generations and CO2 Emissions in France and in the USA. *Ecological Economics*, 100(4), 195-207. <http://dx.doi.org/10.1016/j.ecolecon.2014.02.009>
- Chancel, L. (2017). *Insoutenables inégalités : Pour une justice sociale et environnementale*. Les Petits Matins.
- Chanez, A. & Lebrun-Paré, F. (2015). Villeroy en transition : initiatives citoyennes d'appropriation de l'espace habité? *Cahiers de recherche sociologie*, 55, 138-163. <https://doi.org/10.7202/1036210ar>
- Chantier de l'économie sociale (2016). *Cadre de référence de l'économie sociale*. https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/Chantier_cadre-referance_final.pdf
- Charette, P. & Dorion, C. (2017). *Le guide d'analyse des entreprises de l'économie sociale* (2^e éd.). CAP Finance et Réseau d'investissement social du Québec.
- Chatterton, P. & Cutler, A. (2008). *The Rocky Road to a Real Transition: The Transition Towns Movement and What It Means for Social Change*. The Trapese Collective.
- Christen, G. & Hamman, P. (2015). Associer les habitants à la transition écologique : Quelle dimension participative des projets d'énergie renouvelable en Allemagne? *Cahiers de recherche sociologique*, 58, 119-137. <https://doi.org/10.7202/1036209ar>

- Daly, H. (2007). *Ecological Economics and Sustainable Development: Selected Essays of Herman Daly*. Edward Elgar.
- Demoustier, D. (2021). L'ESS moteur de la transition écologique et citoyenne: un séminaire de l'Adde. RECMA. <http://www.recma.org/actualite/less-moteur-de-la-transition-ecologique-et-citoyenne-un-seminaire-de-ladde>
- Demoustier, D. & Colletis, G. (2013). L'économie sociale et solidaire face à la crise: simple résistance ou participation au changement? *Revue internationale de l'économie sociale*, 325, 21-35.
- De Muynck, S. (2011) Initiatives de Transition: Les limites du mouvement. *Barricade*. <http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/simon-limites-du-mouvement.pdf>
- Diamond, J. (2005). *Collapse*. Viking Press.
- Duval, G. (2013). *La biodiversité compromise*. Alternatives Économiques. <https://www.alternatives-economiques.fr/biodiversite-compromise/00066822>
- Farley, J. & Costanza, R. (2010). Payments for Ecosystem Services: From Local to Global. *Ecological Economics*, 69(11), 2060-2068. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2010.06.010>
- Favreau, L. & Hébert, M. (2012). *La transition écologique de l'économie*. Presses de l'Université du Québec.
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., Caillouette, J., Doyon, M., Lévesque, B., Tremblay, D.-G., Tremblay, P.-A., & Trudelle, C. (2014). Vers de nouveaux modèles d'action en développement territorial: l'expérimentation à l'échelle locale de la transition vers le « *buen vivir* ». *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 82-102. <https://www.erudit.org/fr/revues/es/2014-v44-n1-2-es03232/1041606ar/>
- Gariépy, M. (2018). *Concepts et tendances du mouvement des initiatives de transition socioécologique au Québec: Une étude exploratoire* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel.
- Gauthier, N. (2013). *Alternatives agroalimentaires et circuits courts: les impacts du marché de solidarité régionale de l'Estrie sur les producteurs agricoles* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel.
- Gendron, C., Gagnon, C. (2011). Développement durable et économie sociale: convergences et articulations. *Les cahiers de la CRSDD, collection recherche No 02-2011*. <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/02-20112.pdf>
- Gendron, C. (2015). Sociologie de la transition: Quelle société post-écologique? *Cahiers de recherche sociologique*, 55, 55-72. <https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2015-n58-crs02474/1036206ar/>
- GIEC (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf
- Gore, T. (2015). Extreme Carbon Inequality. Oxfam Media Briefing. https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/mb-extreme-carbon-inequality-021215-en.pdf
- Gouvernement du Québec (2020). Loi sur l'économie sociale. Légis Québec. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-1.1.1>
- Gruet, É. (2019, 12 avril). *Pourquoi l'économie sociale devrait-elle se positionner face à la mesure d'impact social? Territoire innovant en économie sociale et solidaire* (TIESS). <https://tiess.ca/pourquoi-leconomie-sociale-devrait-elle-se-positionner-face-a-la-mesure-dimpact-social%E2%80%89/>
- Hamel, M. (2012). *La conciliation des objectifs sociaux, économiques et écologiques d'initiatives locales d'économie sociale* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel.
- Hourcade, J.-C. (2015). La taxe carbone: une idée toujours d'avenir si... *Revue de l'OFCE*, 139(3), 167-196. <https://doi.org/10.3917/reof.139.0167>
- IEDM (2017, 8 février). Bombardier: plus de 4 milliards en fonds publics depuis 1966. Communiqués de presse (IEDM). <https://www.iedm.org/fr/67160-bombardier-plus-de-4-milliards-en-fonds-publics-depuis-1966>
- Intergovernmental Panel on Climate Change (2018). *Global warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*. IPCC. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_High_Res.pdf
- Institut de la statistique du Québec (2019). *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique*. Gouvernement du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/economie-sociale-au-quebec-faits-saillants-2016.pdf>
- Isman, M., Archambault, M., Racette, P., Konga, C. N., Llaque, R. M., Lin, D., Iha, K., & Ouellet-Plamondon, C. M. (2018). Ecological Footprint Assessment for Targeting Climate Change Mitigation in Cities: A Case Study of 15 Canadian Cities According to Census Metropolitan Areas. *Journal of Cleaner Production*, 174, 1032-1043. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2017.10.189>
- Jackson, T. (2016). *Beyond Consumer Capitalism – Foundations for Sustainable Prosperity*. CUSP Working Paper n° 2. <http://www.cusp.ac.uk/wp-content/uploads/WP02-TJ-2016-Beyond-consumer-capitalism.pdf>
- Jonet, C. (2012). L'économie sociale: levier de la transition écologique & économique. *Barricade*. <http://www.barricade.be/publications/analyses-etudes/economie-sociale-levier-transition-ecologique-economique>
- Jonet, C. & Servigne, P. (2013). Initiatives de transition: la question politique, *Mouvements*, 75, 70-76. <https://doi.org/10.3917/mouv.075.0070>
- Kallis, G. (2018). *Degrowth*. Columbia University Press.
- Kallis, G., Demaria, F., & D'Alisa, G. (2015). *Degrowth: Vocabulary for a New Era*. Routledge.
- Kawano, E. (2017). *Solidarity Economy: Building an Economy for People & Planet. The Next System Project*. <https://www.solidarityeconomy.coop/wp-content/uploads/2017/06/Kawano-E.-2018-Solidarity-Economy.pdf>
- Kempf, H. (2008, juin-juillet). Comment les riches détruisent le monde. *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/99/KEMPF/16157>

- Olin Wright, E. (2017). *Utopies réelles*. La Découverte.
- Organisation internationale du travail (2015). Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf
- Pacte pour la transition (2019). Collectif pour une transition citoyenne. <https://transition-citoyenne.org/>
- Pineault, É. (2020). Le rôle de l'économie sociale dans la transition vers l'après-croissance. Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). <https://tiess.ca/le-role-de-leconomie-sociale-dans-la-transition-vers-lapres-croissance-2e-partie>
- Polanyi, K. (1944/2009). *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard.
- Rayworth, K. (2017). *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*. Green Chelsea Publishing.
- Richez-Battesti, N., Petrella, F., Vallade, D., & Ferraton, C. (2018). Diversité des modes de gouvernance dans le secteur de la culture: le cas de 3 organisations en croissance.
- Riffon, O., Lavoie, A., Noutchomwa, C.M., Lemay-Belisle, C., & Bellemare M.-F. (2019). *Exploration des stratégies visant l'accélération de la transition: s'inspirer de la nature pour augmenter la portée des actions transformatrices* [Rapport de recherche, Université du Québec à Chicoutimi]. Constellation. <https://constellation.uqac.ca/5681/>
- Rip, A. & Kemp, R. (1998). Technological Change. In S. Rayner & Malone, E.L. (Eds.). *Human choice and climate change* (pp. 327-399). Battelle Press.
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, A., Chapin III, F.S., Lambin, E. F., Lenton, T. M., Scheffer, M. Folke, C., Schnellhuber, H. J., Nykvist, B., de Wit, C. A., Hughes, T., van der Leeuw, S., Rodhe, H., Sörlin, S., Snyder, P. K., Costanza, R., Svedin, U., ... Foley, J. A. (2009). A Safe Operating Space for Humanity. *Nature*, 461, 472-475. <https://doi.org/10.1038/461472a>
- Roy-Touchette, J. (2019). *Santé et pouvoir du mouvement environnemental québécois: Vers une plus grande influence pour des politiques publiques ambitieuses* [Essai de Maîtrise, Université de Sherbrooke]. Savoirs UdeS. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/15808/Roy_Touchette_Julia_MEnv_2019.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Sahakian, M. (2016). The Social and Solidarity Economy: Why Is It Relevant to Industrial Ecology? Dans R. Clift, & A. Druckman (Éds.), *Taking Stock of Industrial Ecology* (pp. 205-229). Springer.
- Schwab Foundation for Social Entrepreneurship. (2017). Beyond Organizational Scale: How Social Entrepreneurs Create System Change. http://www3.weforum.org/docs/WEF_Schwab_Foundation_Systems_Report_2017.pdf
- Seyfang, G. & Smith, A. (2007). Grassroots Innovations for Sustainable Development: Towards a New Research and Policy Agenda. *Environmental Politics*, 16(4), 584-603.
- Shields, A. (2020, 28 mars). La destruction de la nature, une source de pandémies. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/575925/la-destruction-de-la-nature-une-source-de-pandemies>
- Smith, A. & Ely, A. (2015). Green Transformation From Below? The Politics of Green Transformation. Dans I. Scoones, M. Leach & P. Newell (dir.), *The politics of green transformation* (pp. 102-118). Routledge.
- Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., Biggs, R., Carpenter, S., de Vries, W., de Wit, C. A. Folke, C., Gerten, D., Heinke, J., Mace, G. M., Persson, L. M., Ramanathan, V., Reyers, B., Sörlin, S. (2015, 13 février). Planetary Boundaries: Guiding Human Development on a Changing Planet. *Science*, 347.
- Tainter, J. (1988). *The Collapse of Complex Societies*. Cambridge University Press.
- Taloté, T. (2015). Le mouvement des villes en transition : un véritable projet de décroissance? *Nouveaux Cahiers du Socialisme*, 14, 176-184.
- United Nations Convention to Combat Desertification (2019). Land Degradation, Poverty and Inequality. The Global Mechanism UNCCD. http://catalogue.unccd.int/1230_UNCCD_Poverty_briefing_note.pdf
- United Nations Research Institute on Social Development (2018). Social and Solidarity Economy for the Sustainable Development Goal: Spotlight on the Social Economy in Seoul. UNRISD & GSEF. [https://www.unrisd.org/80256B3C005BC-CF9/httpNetITFramePDF?ReadForm&parentunid=C271CADE934020E0C1258315004C7DDF&parentdoctype=book&netitpath=80256B3C005BCCFF9/\(httpAuxPages\)/C271CADE934020E0C1258315004C7DDF/\\$file/Full-report---SSE-for-SDGs-in-Seoul-Report-Final.pdf](https://www.unrisd.org/80256B3C005BC-CF9/httpNetITFramePDF?ReadForm&parentunid=C271CADE934020E0C1258315004C7DDF&parentdoctype=book&netitpath=80256B3C005BCCFF9/(httpAuxPages)/C271CADE934020E0C1258315004C7DDF/$file/Full-report---SSE-for-SDGs-in-Seoul-Report-Final.pdf)
- Vanhulst, J. & Beling, A. E. (2013). Buen vivir et développement durable: rupture ou continuité? *Écologie & politique*, 46(1), 41-54.
- Victor, P. (2008). *Managing Without Growth: Slower by Design, not Disaster*. Edward Elgar.
- Walliman, I. (2014). Social and Solidarity Economy for Sustainable Development: Its Premises – and the Social Economy Basel Example of Practice. *International Review of Sociology*, 24(1), 48-58. <https://doi.org/10.1080/03906701.2014.894345>
- Waridel, L. (2019). *La transition c'est maintenant: choisir aujourd'hui ce que sera demain*. Éditions Écosociété.

Index

—

Schémas et tableaux présentés dans cette publication :	Imbrication de l'économie dans la société et l'environnement	10
	Limites planétaires et leur niveau de perturbation	12
	Limites planétaires, niveaux préindustriels et leur état en 2015	13
	Part des émissions de CO2 par décile de revenu à l'échelle mondiale	15
	Émissions de GES par niveau de dépenses de consommation aux États-Unis au début des années 2000	16
	Représentation du beignet d'une économie juste et soutenable	18
	Approches de la transition	27
	Synthèse des différents discours de transition	31

Cette synthèse vous a-t-elle été utile? Avez-vous des suggestions pour l'améliorer?
Nous sommes à votre écoute: info@tiess.ca.

Sur le même sujet



- Cartographie d'initiatives en transition socioécologique.
- Webinaire de lancement de la cartographie d'initiatives en transition socioécologique.
- Webinaire « Économie sociale et décroissance : synergies et tensions ».

Nos publications récentes



et toutes les autres publications disponibles sur tiess.ca/publications.

tiess.ca